

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
FL/VS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE VERRIÈRES-LE-BUISSON
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DÉCEMBRE 2017

ORDRE DU JOUR

DIRECTION GÉNÉRALE

- 1- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 8 novembre 2017 de la Communauté Paris-Saclay

SERVICE DES FINANCES

- 2- Adoption de la décision modificative n°1 du Budget primitif 2017
- 3- Adoption du budget primitif 2018
- 4- Fixation des taux des impôts locaux pour l'année 2018
- 5- Politique tarifaire 2018 : adoption des tarifs pour les prestations municipales
- 6- Subvention des copropriétés pour l'entretien des voies privées ouvertes à la circulation générale
- 7- Admission des titres en non-valeur au titre de l'année 2016
- 8- Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur des communes

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 9- Suppressions de postes : mise à jour des effectifs

SERVICE CULTUREL

- 10- Convention entre la ville et la Communauté Paris-Saclay (CPS) relative à la mise à disposition de l'Espace Bernard MANTIENNE
- 11- Demande de subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre des Contrats Culturels de Territoires

SERVICES TECHNIQUES

- 12- Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)

SERVICE DES RELATIONS EXTÉRIEURES

- 13- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association du Club ABC au titre de l'année 2017
- 14- Attribution d'une subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français au titre de l'année 2017
- 15- Attribution de subventions de fonctionnement de moins de 10 000 € aux associations au titre de l'année 2018

- 16- Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association du Trait d'Union au titre de l'année 2018
- 17- Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association des familles au titre de l'année 2018
- 18- Attribution d'une subvention de fonctionnement à V2i au titre de l'année 2018
- 19- Attribution d'une subvention de fonctionnement au groupe scolaire Sophie Barat au titre de l'année 2018

SERVICE POLE SOLIDARITÉS

- 20- Attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre communal d'action sociale au titre de l'année 2018

SERVICE ENVIRONNEMENT

- 21- Avis relatif au projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la Bièvre et du ru de Vauhallan

SERVICE LOGEMENT

- 22- Refinancement de Prêt Locatif Social (PLS) auprès d'ARKEA par EFIDIS

DÉCISIONS DU MAIRE

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. JOLY, Mme FOUCAULT, M. DOSSMANN, Mme LEGOFF, M. DELORT, Mme CHATEAU-GILLE, M. MORDEFROID, M. TRÉBULLE, Mme ROQUAIN, Mme CASAL DIT ESTEBAN, Mme LIBONG, Mme KERNY-BONFAIT, Mme ORSINI, Mme DEGERIT, M. PEPERS, Mme OCTAU, Mme BOULER, M. TIXIER, M. YAHIEL, M. HULIN, et M. GRISSOLANGE.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. ZAKARIAN à Mme CASAL DIT ESTEBAN
 M. CHARLES à M. JOLY
 M. LARNICOL à M. DOSSMANN
 M. ATTAF à Mme LEGOFF
 M. DERBANNE à M. DELORT
 M. PANCRAZI à M. MORDEFROID
 M. LEFEVRE à M. TRÉBULLE
 M. MILLET à Mme ROQUAIN
 Mme BARBET à Mme FOUCAULT
 M. FOURNIER à M. HULIN
 Mme GIRI à M. YAHIEL

ABSENTE

Mme DE CHABALIER

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

Mme FOUCAULT

Monsieur le Maire indique avoir reçu une question écrite de Monsieur HULIN pour Réussir Ensemble Verrières (REV) qui sera abordée en fin de séance et demande au Conseil de procéder à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

La séance est ouverte à 20h45 sous la présidence de Monsieur Thomas JOLY, Maire de Verrières-le-Buisson.

M. Le Maire : Mes chers collègues bonsoir, je vais demander à Caroline FOUCAULT de bien vouloir faire l'appel nominal.

- Appel nominal fait par Madame Caroline FOUCAULT.

- Nomination du Secrétaire de séance : Madame FOUCAULT, candidate, est élue à l'unanimité.

M. Le Maire : Nous avons reçu une question écrite que nous examinerons en fin de conseil municipal, qui a été posée par notre collègue Vincent HULIN.

- Il est fait lecture par Monsieur le Maire des informations et événements survenus pendant l'intersession et à venir prochainement sur la commune.

M. Le Maire : Je vais rapporter les délibérations que devait rapporter François PANCRAZI qui ne pouvait pas être présent aujourd'hui.

DIRECTION GENERALE

1 – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 8 novembre 2017 de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay.

(Rapporteur : Monsieur Thomas JOLY)

M. Le Maire : Je pense qu'on aurait pu s'abstenir de passer ce dossier mais pour la totale transparence de nos débats, de nos délibérations et de la vie de notre intercommunalité, nous devons vous le soumettre.

Vous savez qu'un certain nombre d'unités de gestion ont été transférées à la communauté d'agglomération et ceci doit avoir un coût pour les communes qui sont concernées. Nous avons à transférer les voiries à compter du 1er janvier 2018 pour les communes qui le souhaitent, des équipements culturels et sportifs également à compter du 1er janvier 2018, des éléments de protection de l'environnement et de mise en valeur des paysages et de l'agriculture, le développement économique et plus précisément le transfert de la compétence des Offices de tourisme, et la distribution d'eau potable avec un ajustement spécifique pour la commune de Gif-sur-Yvette.

Je vous rappelle que la commune de Verrières n'est absolument pas impactée par l'ensemble de ces transferts de compétences, ce dossier a été examiné par la commission des finances le 11 décembre dernier qui a émis un avis favorable. Voilà ce que j'ai à vous soumettre concernant cette CLETC.

M. YAHIEL : Pourrait-on avoir un petit rappel de ce qui est envisagé pour Verrières, une information interne de calendrier ? Là il y a un bloc de communes qui ont décidé de transférer leurs compétences au 1er janvier 2018, Verrières n'est pas concernée, est-ce qu'on le saura et si oui à quel horizon ?

M. Le Maire : Non, a priori nous n'entendons pas adhérer aux compétences sus nommées hormis pour l'une d'entre elles, nous en avons débattu dans ce conseil, concernant la préservation des paysages et de l'agriculture dans le cadre de la protection de l'environnement et de la mise en valeur puisque cela touche le lac de Verrières, dans ce cadre-là nous sommes concernés mais ceci a d'ores et déjà été acté, donc rien de nouveau sous le soleil.

D'autres questions ou demandes de prise de parole ?

M. GRISSOLANGE : À la dernière page des annexes Verrières est mentionnée finalement pour l'impact de l'attribution de compensation, est-ce qu'on pourrait avoir un éclairage sur ce point ? Puisque Verrières n'est pas concernée je m'attendais à ne rien trouver, or je vois cela.

M. Le Maire : La réponse est que tout simplement c'est le même montant que l'an passé, on rappelle l'attribution de compensation qui sera la nôtre et qui était déjà la nôtre l'an passé. Pas d'autres demandes d'intervention ?

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICE DES FINANCES

2 – Adoption de la décision modificative n° 1 du Budget Primitif 2017.

(Rapporteur : Monsieur Thomas JOLY)

M. Le Maire : C'est une délibération qui est relative à quelque chose de bien banal en cette période de l'année, qui clôture nos comptes, c'est une décision modificative n° 1, cela veut dire que la prévision budgétaire avait été bien calibrée par notre collègue François PANCRAZI, et nous avons donc à acter un certain nombre de choses dans cette DM pour notre budget primitif 2017.

Nous avons des recettes supplémentaires en ce qui concerne les personnes âgées, c'est un ajustement sur le forfait des soins de l'Agence Régionale de Santé pour 20 000 €. Nous avons toujours dans les recettes 52 000 € de plus, cette recette supplémentaire est un ajustement relatif aux droits de mutation par rapport à nos prévisions. Et nous avons moins 2 151 € sur un ajustement comptable qui est demandé par la Trésorerie pour des cessions qui n'ont pas encore été finalisées.

En ce qui concerne les dépenses nous avons 72 200 € de dépenses en moins concernant des réajustements du FPIC dans le cadre de notre budget 2017, nous avons voté 472 049 € et la notification est de 399 849 €, donc il nous faut réajuster cette diminution de dépenses.

Et nous avons la volonté à travers cette DM de rajouter en virement à la section d'investissement 143 249 €. Voilà pour la section de fonctionnement.

Pour la section d'investissement, il s'agit de recettes en moins pour 2151 € sur la régularisation des écritures comptables ; il s'agit de 142 249 € de virement à la section de fonctionnement, ce seront donc des recettes en plus ; pour équilibrer la section d'investissement on vient diminuer l'emprunt d'équilibre à hauteur de 140 098 € ; et donc de ramener le solde à 1 360 399,21 €.

Concernant les dépenses, cela correspond au basculement des frais d'études pour les travaux hors opérations d'aménagement de l'Espace Bernard Mantienne, il s'agit d'une opération purement technique et neutre budgétairement.

Donc nous vous demandons d'approuver cette décision modificative n°1 après avoir répondu à vos questions bien évidemment. S'il n'y a pas de questions, je mets la DM aux voix.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 28 voix pour et 4 abstentions.)

3 – Adoption du Budget Primitif 2018.

(Rapporteur : Monsieur Thomas JOLY)

M. Le Maire : Je n'ai pas de Powerpoint parce que c'est François qui l'a avec lui, donc il n'y aura pas d'autres supports que ceux que vous avez pu recevoir. En l'occurrence en dépenses et en recettes bien évidemment notre budget est équilibré à 22 562 666,07 € pour les dépenses et recettes de fonctionnement ; et en ce qui concerne l'investissement il est équilibré à 12 772 848,67 € en dépenses comme en recettes.

Que pouvons-nous dire à propos de ce budget ? Que ce dernier est conforme à nos obligations, il se situe dans les deux mois qui suivent la présentation des orientations budgétaires et il est en ligne par rapport à ces dernières. Il a été élaboré avec prudence concernant les recettes et avec une estimation des dépenses de fonctionnement assez en phase somme toute par rapport à ce qu'on avait présenté dans le DOB et par rapport à ce qu'ont été nos dépenses pendant l'année 2017.

Le contexte dans lequel se place ce budget 2018 est toujours aussi contraint par la raréfaction de nos ressources, par des incertitudes qui planent autour des finances locales, et le projet de loi de finances n'a pas été voté, donc nous restons dans un certain nombre d'interrogations notamment sur les dotations de l'État dans leur globalité qui peuvent varier, nous vous l'avions rappelé au moment du DOB, la DGF sera sans doute à l'équilibre par rapport au montant de 2017 mais à l'intérieur de cette DGF il y a un certain nombre de variations concernant des budgets qui sont privilégiés par le Gouvernement.

Il y aura le dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale dont on ne connaît pas encore les contours, les modalités et à long terme la constitutionnalité puisqu'un certain nombre de parlementaires s'interrogent. Et en 2019 il y aura une règle d'or qui va s'installer pour un certain nombre de collectivités dont on ne connaît pas le seuil du nombre d'habitants. En tout état de cause il semble avéré que pour les collectivités de plus de 50 000 habitants il y a cette règle d'or qui vise à encadrer les dépenses, à ce qu'elles n'augmentent pas de plus de 1,2 %, sinon leur DGF verrait à être baissée mais certains pensent à qualifier dans cette règle les communes de plus de 10 000 habitants, donc là encore une autre incertitude.

Sur l'ensemble de nos recettes que nous allons examiner, à 22 437 000 €, elles se décomposent de la façon suivante : 11,53 % de ces dernières sont relatives aux produits des services et des domaines, ce qui représente 25 800 00 €, elles sont en hausse de 12 % par rapport à l'année qui vient de s'écouler et cela prend en compte l'augmentation des tarifs de 2 % que nous allons vous proposer de voter. 74,59 % des recettes, soit 16 730 000 € proviennent de la fiscalité, elles représentaient 75,37 % de notre budget en 2017, la baisse des dotations entraîne mécaniquement une hausse de ce poste à l'instar de toutes les collectivités de France et de Navarre. 11,40 % de nos recettes viennent des dotations et participations, ces dernières étaient de 11,87 en 2017, de 14,39 en 2016, de 16,73 en 2015 et de 17,31 en 2014, tout cela pour vous signifier que cette baisse de 4,18 % confirme le désengagement de l'État et des autres organismes à l'égard de notre collectivité. 1,79 % sont composés pour nos recettes des produits de gestion courante, des atténuations de produits, des produits exceptionnels.

Vous avez un certain nombre d'éléments qui vous décrivent le comparatif des recettes de fonctionnement depuis l'année 2014 à l'année 2018 et vous avez le tableau comparatif sur les différents chapitres et les différents services entre l'année 2017, l'année 2018 et nous allons examiner les écarts.

En ce qui concerne toujours les recettes, pour ce qui est du guichet unique ce service est dédié à l'accueil, aux affaires générales, au cimetière, à l'état civil, aux élections, c'est un service qui est exclusivement tourné vers la population et qui par principe ne dégagne quasiment aucune recette à l'exception, c'est triste à dire mais c'est notre réalité, des inhumations et des concessions, ces produits devraient rester stables mais bien évidemment il est difficile d'évaluer les ventes de concessions et les renouvellements de ces dernières d'une année sur l'autre.

Pour le service Jeunes qui a en charge le centre de loisirs du Vert Buisson, les nouvelles activités périscolaires, les NAP, le Point d'Information Jeunes, le périscolaire dans les écoles, l'Espace Jeunes et les séjours, les recettes de ce service sont en légère augmentation de 1,85 %, ce qui représente 11 000 € qui est la conséquence de l'application de la hausse des tarifs.

Le service Petite Enfance quant à lui affiche des produits en hausse, 3,24 %, à savoir 37 000 €, qui est la conséquence notamment de l'ouverture à plein temps que nous avons promise à l'occasion de la fermeture de la crèche familiale et de l'extension des plages d'ouverture de la crèche Saint-Fiacre en année pleine, donc c'est une augmentation des recettes de ce service à travers cette ouverture pleine et entière.

Le service Enfance et Restauration regroupe le scolaire, les classes transplantées et la restauration municipale. En ce qui concerne le scolaire, les recettes sont évaluées de manière prudentielle comme je vous l'ai dit en propos préliminaire, en ce qui concerne les études surveillées notamment, et aucune inscription n'étant faite à l'année la commune a assez peu de visibilité sur ces rentrées. Le budget des classes transplantées enregistre une hausse de 1 300 €, la belle affaire, ce budget là aussi est difficile à anticiper puisque cela dépend de la participation des parents qui est fonction du coefficient familial. Et les recettes concernant la restauration municipale sont en augmentation suite à une augmentation des tarifs qui a été proposée, et surtout parce que la fréquentation est en hausse croissante sur cet équipement.

En ce qui concerne le service Logement, suite à une réorganisation de notre service en interne, il a désormais son propre budget de recettes qui est estimé comme les années précédentes à 5000 €, il s'agit principalement des loyers perçus par la commune au titre de son parc immobilier, notamment le parking semi enterré dit le parking WICKER.

En ce qui concerne le pôle des Solidarités, c'est essentiellement le CCAS qui gère ce budget qui est un budget autonome, pour la partie gérée par la ville il s'agit du secteur des soins à domicile et du secteur des personnes âgées. Pour les recettes de ce service dédié aux personnes âgées, elles sont à l'étale par rapport au budget 2017, basées sur un budget exécutoire conformément aux attentes de l'Agence Régionale de Santé qui reverse des crédits.

Rappelons mais nous en avons déjà débattu dans cette enceinte que nous avons des discussions qui vont bon train avec l'association Triade qui doit reprendre les soins infirmiers à domicile, ceci n'aura pas d'impact sur notre budget à travers des recettes et des dépenses qui seront établies à due concurrence du service réalisé pour un meilleur service a priori à la population de Verrières et pour un plus grand nombre de bénéficiaires.

En ce qui concerne le budget de l'aide sociale à l'insertion, il a été transféré sur la ligne du logement suite à la réorganisation du service que j'évoquais à l'instant.

Pour le troisième poste de ressources, le pôle Ressources au sens large qui regroupe les ressources humaines, l'informatique, le marché public, le service juridique, les finances, nous avons des recettes qui sont à l'échelle avec pour le service des finances essentiellement des opérations d'ordre qui sont identiques à celles de l'année écoulée, et il s'agit de subventions amortissables que nous traînons depuis des années.

Concernant les opérations réelles, elles sont en légère baisse de 2,8 %, ce qui représente 388 000 € qui sont les recettes fiscales dont les bases, et donc les produits, ont connu une diminution du fait de l'article 75 de la loi du 29 décembre 2015 portant loi de finances pour l'exercice 2016 et qui a ré-établi des exonérations de la taxe d'habitation aux contribuables qui en avaient été privés en 2016, et l'attribution de compensation versée par la CPS de l'année précédente. C'est une nette diminution de l'attribution de compensation qui a été réduite de 200 000 € et qui est liée à la contribution que la commune versait directement sur son budget général au SIAVB et qui est désormais du ressort de la Communauté d'agglomération de Paris – Saclay dans le cadre de sa prise de compétences sur le GEMAPI à compter du 1^{er} janvier. Donc c'est une opération à somme nulle dans notre budget puisque c'est défalqué sur l'attribution de compensation mais cela ne sort plus de notre budget général.

Sur la Direction des Ressources Humaines, les recettes restent à l'équilibre et vous savez que c'est là que se placent les remboursements versés par notre assurance concernant les indemnités journalières pour les agents qui sont en congé de maternité et je fais bien la différence avec ceux qui sont en arrêt maladie.

Concernant le pôle de la Direction Générale, le service de la communication, fêtes et cérémonies, relations extérieures, les recettes de communication sont essentiellement dues à des annonces et insertions municipales dans le mensuel et celles-ci sont à l'identique par rapport à l'année 2017.

Concernant le service des Affaires Culturelles, elles sont légèrement en hausse avec un produit de 256 000 €, ceci est dû, vous vous en doutez bien, à l'ouverture de l'Espace Bernard MANTIENNE qui avait fermé et cela comprend les recettes concernant la location de la salle polyvalente, les ressources produites par les deux salles de cinéma dès le 10 janvier prochain, ce qui explique la hausse des recettes de ce service de la Culture.

En ce qui concerne la police municipale, les recettes sont en baisse par rapport à 2017 de 7 000 €, il s'agit de l'utilisation de nos droits de places pour les commerçants du marché de Verrières ; cette recette pour rappel dans l'exercice 2017 intégrait des recettes qui n'avaient pas été perçues sur l'exercice et il y avait un gonflement artificiel, donc on est juste en année pleine comme cela aurait dû être le cas en 2017.

Le Pôle Technique comprend le service Environnement, il y a une baisse de ses recettes de 12 000 € qui représente 8,69 %, ces recettes sont constituées des redevances des emplacements publicitaires, des redevances des opérateurs téléphoniques pour l'occupation du domaine public. Pour ces derniers l'estimation des recettes est revue à la baisse compte tenu des incertitudes qui sont liées à l'utilisation du futur réseau avec l'arrivée de la fibre sur notre commune.

Pour le service de l'Urbanisme il y a un budget à l'identique, 117 000 € de recettes qui sont essentiellement dues à l'occupation du domaine public, ce sont les bennes,

les échafaudages, etc., qu'il est quand même assez difficile d'estimer d'une année sur l'autre, et donc on a pris la base d'une reconduction de ces recettes.

Pour les bâtiments et les infrastructures sportives, ce service n'a pas de recettes réelles mais seulement des recettes pour ordre, pour les travaux en régie qui sont en légère augmentation par rapport à 2017. Les infrastructures sportives bénéficient de leur propre petite régie et nous avons enregistré ici les recettes en provenance du Conseil départemental concernant l'occupation du gymnase de la Vallée à la Dame. Concernant les dépenses de fonctionnement, elles s'équilibrent à 22 562 666,07 €, elles se décomposent entre d'une part les charges à caractère général qui représentent 5,7 M€ et 27,46 % de nos dépenses contre 25,80 % en 2017, donc elles sont en augmentation.

62,28 %, soit 13 M€, sont imputables aux dépenses de personnel, elles représentaient 63,11 % cette année, la clôture des comptes n'étant pas faite, c'est une projection- donc vous voyez qu'il y a une contraction à ce niveau-là. Nous avons 5,71 % de nos dépenses qui sont affectées à différentes subventions et contingents, elles étaient de 6,76 % en 2017.

2,03 % pour les charges financières contre 2,55 % en 2015 et une diminution de 7 500 € par rapport à 2017. Là, à nouveau une baisse dans les charges à caractère financier, c'est tout simplement l'intérêt de la dette.

2,48 % des dépenses correspondent à la baisse du FPIC, c'est une diminution par rapport aux années précédentes.

En ce qui concerne les comparatifs, vous les avez entre 2014 et 2018 sur les différences entre les charges de personnel, les charges à caractère général, les subventions au contingent et le FPIC. Ce que je peux vous en dire sur les différents services, c'est plus parlant que les articles du budget, c'est que concernant le pôle Famille sur le guichet unique, ce budget est en diminution de 2 400 €, cela représente un pourcentage significatif de 3,64 %. C'est imputable au nombre moins important de reprises de concessions qu'on avait envisagé de faire compte tenu du travail que Caroline FOUCAULT a effectué sur l'ensemble des reprises de concessions. On n'a pas pris de l'avance mais on est en tout cas en mesure d'accueillir nos défunts sur l'ensemble des deux cimetières, le cimetière de la Vallée à la Dame et celui du centre-ville dit « du Village ».

Pour le service Jeunes, le budget est en hausse de 14,36 %, 27 500 €. Cette augmentation est imputable au fait que la commune va organiser la manifestation les Défis de Verrières qui a lieu tous les deux ans. Et le service Jeunes se propose d'organiser un troisième séjour à Gravières d'une durée de huit jours ouvert à 24 jeunes de notre commune avec une action bien comprise : c'est que si l'on ne dépasse pas le nombre de 12 jeunes qui s'inscrivent, nous serons obligés d'annuler ce séjour par rapport à la mobilisation des agents que cela représente et les coûts d'ouverture de cette structure.

En ce qui concerne le service de la Petite Enfance, il est en hausse de 5 000 € suite à l'ouverture du Multi-accueil Saint-Fiacre comme nous l'avons évoqué dans les recettes.

Concernant la Restauration et la Petite Enfance, c'est une hausse de 6 600 € sur le budget Enfants/Scolaire, cette hausse est liée à la revalorisation annuelle des frais de blanchisserie et des prestations de ménage, c'est une hausse automatique avec les clés d'augmentation contenues dans le cahier des charges de nos prestataires. Le budget des classes transplantées est en hausse de 2 600 € et c'est une conséquence du nombre d'élèves en élémentaire qui est légèrement supérieur à celui de l'année 2017.

Pour la Restauration le budget en hausse en raison de la révision des prix de notre prestataire, le budget concernant l'alimentation pure est identique à celui de 2017.

Pour le pôle des Solidarités, celui-ci est en baisse de 54 700 €, soit 15,24 %, c'est la conséquence directe de la diminution de la subvention allouée au CCAS pour 22 000 € ; un poste administratif n'étant pas pourvu d'autre part ; et cela est lié aussi au rattachement du service Logement à la Direction générale adjointe des services à la population, ce qui fait une diminution de 22 000 €, c'est largement dû à une organisation nouvelle de ce service.

Pour les personnes âgées, c'est une légère hausse de nos dépenses de 215 €. Ce sont les honoraires des infirmières libérales qui devraient rester stables globalement suite à nos discussions concernant le transfert de notre service Soins à domicile à l'association Triade qui devrait rentrer en action au début du premier trimestre de l'année 2018.

Concernant la Direction Générale des Services, pour le service des Affaires Culturelles c'est un budget qui est en hausse de 126,48 %, 308 000 €, de façon à répondre tout simplement aux frais de fonctionnement de l'Espace Bernard MANTIENNE en année pleine à la suite de son agrandissement et de sa rénovation.

Concernant les fêtes, cérémonies et relations extérieures, c'est un budget qui est en baisse de 7 600 €, cette baisse est essentiellement due à la non reconduction des crédits pour la rédaction du nouveau guide lié au PLU, il y a aussi les guides liés pour l'accueil des nouveaux Verriérois et d'autres publications qui n'auront pas à être reconduites pour l'année 2018.

Concernant le budget des Relations Extérieures, ce dernier est en hausse de 27 000 €, cette augmentation est liée à l'attribution de cette subvention à V2i qui va fonctionner désormais avec un salarié en année pleine ; et à l'attribution que nous vous proposons d'une subvention pour le TUVB en hausse de 10 000 €, ce sera l'objet d'un débat à venir dans cette session.

Pour la police municipale nous avons programmé une augmentation de son budget de 18 000 €, soit 101 %, le budget de la police est en réalité en légère diminution, la Ville a souhaité mutualiser sur ce service les crédits destinés au paiement des prestations des sociétés de sécurité et de gardiennage lors de l'ensemble des manifestations pour un montant de 22 000 €. Jusqu'à présent ces différentes prestations étaient ventilées sur les services qui avaient la charge de l'organisation de ces différentes manifestations voire par des associations partenaires de la Ville, je pense à V2i particulièrement.

Le budget de l'Administration Générale est à la hausse de 5 625 €, ce qui fait 28,97 %, cela est lié à différents frais concernant des expertises qui peuvent être diligentées chaque année, à des frais d'huissiers, etc., qui ne sont pas pris en charge par notre assureur.

Le pôle Ressources avec le service informatique voit un budget en augmentation de 16,18 %, soit 16 000 €, ce sont les clauses de révision automatique de l'ensemble de nos contrats sur la maintenance de nos logiciels.

Pour le service des Marchés Publics, nos problèmes juridiques et nos assurances, c'est une baisse de 7,85 %, 9 500 €, qui s'explique par le fait que la Ville a passé un moins grand nombre d'annonces pour les marchés publics qui étaient à venir en 2017, l'année a été d'une activité particulièrement soutenue et donc nous n'aurons pas à réitérer l'ensemble de ces annonces. Cela concernait la maîtrise d'œuvre pour différents travaux, notamment à l'Espace Bernard MANTIENNE, mais aussi le Plan Parcs, j'en passe et des meilleures.

Sur le service des Finances nous avons des dépenses de ce service qui connaissent une baisse de 9,85 %, soit 151 000 €, elle s'explique principalement par la non inscription de la contribution du SIAVB dans notre budget général puisque c'est la CPS qui l'assume, cette baisse de 200 000 € est limitée par l'augmentation de la part de la commune avec des contrats de prestations en augmentation, des services qui ont été réévalués par des mécanismes automatiques tous les ans, et des taxes foncières qui sont là de la même façon que les particuliers en augmentation puisque nous payons nous-mêmes des taxes concernant nos propres bâtiments.

Pour la direction des Ressources Humaines, nous avons une légère baisse de 0,43 %, soit 57 000 €, qui est la conséquence de transfert du SSIAD à l'association Triade ; et vous avez l'évolution des frais de personnel de 12 950 400 € en 2015 à 13 005 000 € en 2018. Donc une augmentation somme toute très minime de nos frais de personnel.

Pour le Pôle Technique, la plupart des budgets de ce pôle sont en hausse hormis celui de l'environnement en raison de la subvention à Eaux Vives qui n'est pas reconductible, avec la hausse la plus significative qui est celle du service voirie, 17 000 €, c'est la conséquence de la prise en charge de la protection incendie qui auparavant était assumée par notre Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre et qui n'a pas été reprise pour l'heure par la CPS. Il est à noter qu'une recette équivalente est versée par la CPS dans le cadre des attributions de compensation.

Pour le service Bâtiments, c'est une hausse de 4 000 € qui s'explique par la nécessité d'assurer l'entretien des structures de la ville en raison des normes de sécurité qui sont de plus en plus drastiques concernant par exemple les dépenses incendie, les chaufferies, les ascenseurs.

Concernant la section d'investissement, le budget s'établit à 12 762 848,68 € qui représentent pour 860 000 € le FCTVA qui est en très forte augmentation, et vous le savez c'est lié aux investissements réalisés dans l'année N moins 2.

En ce qui concerne les taxes d'aménagement qui se montent à 200 000 €, elles sont variables d'une année sur l'autre puisqu'elles s'appliquent lors du dépôt des permis de construire et lors d'une déclaration préalable de travaux, et donc on a reconduit le montant que nous avions l'année précédente.

Concernant les subventions pour le Colombier, la Ville en a obtenu de différentes natures provenant de la Région, du Département, du Centre National du Cinéma pour un montant de 125 000 €, pour l'achat du second projecteur numérique dans la nouvelle petite salle que nous allons inaugurer de 150 places.

La Ville a obtenu également une subvention de la CPS d'un montant de 660 000 €, reconductible sur les six prochaines années pour des opérations de voirie à réaliser, cela veut dire que si nous ne les réalisons pas nous n'aurons pas cette somme-là.

C'est donc un total de 745 000 € de subventions qui sera inscrit au budget et comme vous le savez fort bien, nous n'inscrivons que les sommes qui sont notifiées, et bien évidemment l'ensemble des services et des collègues élus sont en train de « chasser » toutes les subventions possibles et imaginables et elles feront l'objet de délibérations de notre assemblée. La réglementation impose de n'inscrire que ces dernières mais nous allons continuer les recherches.

Au total, sur les recettes propres d'investissement, c'est-à-dire hors l'emprunt et hors notre autofinancement, elles sont estimées à 2,571 M€ qui couvrent ainsi le remboursement du capital des emprunts contractés antérieurement et c'est ce qui est la règle pour que notre budget soit tout à fait probant.

Il est à noter que notre taux de financement que nous devrions dégager en 2018 est très en deçà des montants des années précédentes, prouvant si c'était encore nécessaire la difficulté que nous avons à dégager des marges de manœuvre dans ce contexte financier et budgétaire particulièrement contraint.

Sur les dépenses, la première dépense incontournable avant d'envisager de nouveaux projets est le remboursement du capital de nos emprunts pour 1,580 M€, ce qui est très faible par rapport à une commune de notre strate, avec une évolution de nos intérêts -je le dis pour le public qui n'a pas forcément l'ensemble de ces documents- nous avons des intérêts en fonctionnement de notre dette en 2014 de 453 619 € et aujourd'hui ce n'est plus que 330 000 €. Concernant le remboursement du capital, il était de 1 637 000 €, il passe à 1,581 M€, et nous avons donc une évolution sur l'ensemble de la période de 2014 à 2018 de 6,14 % de diminution, ce qui est tout à fait significatif.

Concernant nos dépenses, hors les dépenses d'ordre et hors le remboursement du capital de la dette, l'ensemble de nos dépenses d'investissement se monte à 11,066 M€ parmi lesquels nous allons retrouver pour 7,819 M€ des dépenses de bâtiments avec 3,322 M€ pour la rénovation, c'est-à-dire la totale reconstruction du restaurant scolaire David RÉGNIER – Paul FORT qui concerne plus de 600 familles ; 1,196 M€ pour la rénovation de notre église de Notre Dame de l'Assomption ; 2,1 M€ pour la rénovation du centre André Malraux première tranche, ce sont toutes les prestations de service intellectuelles que nous devons inscrire en totalité à ce stade de la réalisation de nos projets ; 568 000 € pour divers travaux dans les bâtiments ; 424 000 € pour les travaux de mise en accessibilité et je sais que Jean-Marie Derbanne est tout à fait d'accord pour cette inscription qui est conforme à nos AD'AP, nous suivons le rythme de ce qui nous a été imposé puisque nous souhaitons l'inscrire dans un délai de neuf années et que cela a été réduit à six ans, cela nécessite des sommes importantes que nous avons totalement dépensées pour l'année 2017, on le verra au compte administratif. Et 205 000 € de frais d'études diverses.

Nous dépenserons si vous en êtes d'accord 2,155 M€ de travaux de voirie avec 1 M€ pour les travaux de réseaux de voirie et notamment pour la réfection du chemin de Paron qui est en bien mauvais état ; 585 000 € pour les différents baux de marchés qui sont passés ; 300 000 € pour le bail de voirie ; 285 000 € pour le bail de l'éclairage public. Nous aurons à dépenser 500 000 € pour le réseau d'électrification de notre commune ; 40 000 € pour des marquages au sol et leur réfection ; 20 000 € pour des frais d'études ; 10 000 pour l'achat de différents matériels.

Nous vous proposons de dépenser pour l'environnement un budget de 410 000 € avec le Plan Parcs qui suit son cours avec 200 000 € comme l'année précédente et l'année antérieure ; 167 000 € de travaux d'aménagements extérieurs ; et 35 000 € pour du matériel et de l'outillage concernant le bon fonctionnement de l'ensemble de nos services.

Concernant les autres services, nous vous proposons une dépense à 689 000 € que je détaille entre 182 000 € pour le service culturel ; 152 000 € pour le service informatique avec un renouvellement de notre parc, nos tableaux numériques notamment ; 105 000 € pour le sport ; 56 000 € pour la communication, fêtes et cérémonies et relations extérieures, c'est la prise en charge de l'Espace Bernard Mantiene pour l'essentiel ; 36 000 € pour le garage municipal ; 25 000 € pour l'urbain ; 24 000 € pour le scolaire ; 14 000 € pour le service jeunes et 10 000 € pour la petite enfance.

J'en ai terminé avec l'égrainement de l'ensemble de ces recettes et dépenses et je vous invite au débat maintenant sur notre budget. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention, de clarification ou de précisions concernant ce que je viens de vous présenter ?

M. YAHIEL : Comme l'année dernière nous avons eu la présentation sous une forme synthétique du budget, je pense que c'est plus facile que de se plonger dans les comptes, j'avais une observation et trois questions, ou même plutôt des remarques car des réponses ont pu nous être apportées oralement :

D'abord une observation générale sur le contexte : vous disiez que les conditions de la mise en œuvre de la loi de finances n'étaient pas connues au moment de l'élaboration du budget, c'est vrai puisque la loi de finances sera votée définitivement jeudi, donc le suspense ne devrait pas durer trop longtemps. Mais si on se fie à ce qui a été dit à la Conférence Nationale des Territoires, notamment à travers l'Association des Maires de France qui n'avait pas masqué ses revendications, les choses ont l'air de s'aplanir en tout cas pour les communes de notre taille. Il semble que l'on s'achemine plutôt vers des décisions raisonnables que vers un rapt de nos recettes et une règle d'or appliquée indifféremment à toutes les communes. C'est à vérifier, il faudra que notre collègue Delort soit attentif à l'Assemblée et qu'il nous envoie un texto pour nous dire si c'est bon ou pas bon.

Sur les recettes, nous voyons quand même que nous avons un niveau de recettes assez correct, notamment les recettes relevant des différents services fournis par la commune, on y reviendra tout à l'heure puisqu'il y a une délibération sur les recettes, je fais juste cette remarque en passant et d'ailleurs quand on lit le gros document et le tableau qui malheureusement, et vous n'y êtes pour rien, est de moins en moins rempli alors qu'il l'était il y a encore deux ou trois ans, qui permet de situer la ville par rapport aux communes de même strate, il y a au moins un ratio qui est renseigné : c'est le ratio entre la dette et les recettes de fonctionnement qui montre que nous sommes deux fois meilleurs ou deux fois moins endettés par rapport à nos recettes de fonctionnement que les communes de même niveau. En général quand un ratio est bon, c'est qu'en même temps le dénominateur est modeste et que le numérateur est puissant, cela veut dire qu'on a une dette raisonnable et des recettes globalement bonnes, cela veut dire que quelles que soient les décisions du moment la commune de Verrières n'est pas aux abois financièrement.

J'avais deux ou trois remarques au passage en termes d'éclairage, on y reviendra aussi donc je n'y fais qu'une rapide allusion : on comprend à la lecture du projet de budget que vous nous présentez que les impôts vont augmenter de 0 % en 2018 et on ne peut que s'en féliciter même si une annonce en filigrane nous avait été faite pendant le débat des orientations budgétaires, c'est suffisamment nouveau pour être salué et vous savez que de ce côté de la table nous pensons que cette décision aurait pu être prise bien avant mais mieux vaut tard que jamais, donc cela nous paraît une bonne chose.

Deux remarques de forme et de portée très inégale : page 16 de la note de synthèse on voit que dans les recettes d'investissement nous avons un recours à l'emprunt de 9 M€ en 2018, ce qui est un quasi triplement par rapport à 2017, ce qui compte tenu des projets de la commune et des taux d'intérêt ne me pose pas de problème particulier, je m'étonnais juste sur la forme. Vous y avez fait allusion dans votre présentation, je m'étonne que le document n'en dise pas un mot. 9 M€, c'est quand même une somme et je pense que cela aurait valu une petite fiche explicative sur l'affectation prévue de cet emprunt et sur les conditions favorables j'imagine auquel il a été souscrit.

Enfin une dernière remarque de portée beaucoup plus réduite : je fais toujours allusion à la note de synthèse, page 9, quand on regarde le tableau des dépenses de fonctionnement on voit que le fonds de péréquation passerait à 518 000 €, c'est le fameux FPIC en 2018, sur la base du BP 2017 qui était à 472 000 €, or comme le BP a été révisé singulièrement puisqu'il descend à 399 000 €, comme on est de BP à BP il est normal que vous n'en ayez pas tenu compte mais la question que je me pose est la suivante : est-ce que ce n'est pas de nature à impacter la prévision de 2018 ? En 2017 le FPIC a été peut-être moins sévère que ce que nous attendions, en 2018 vous prévoyez 518 000 € par rapport à un BP de 472 000 €, et comme le BP révisé par la Décision Modificative va être à 399 000 €, je me demandais si cela aurait un impact possible ou un effet de traîne sur le budget prévisionnel 2018 ?

M. Le Maire : Je ne reviendrai pas sur les éléments de contexte et le niveau correct de recettes et de notre ratio de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement, effectivement c'est la suite de notre volonté que vous aviez critiquée de désendettement que nous avons voulu volontariste en dégagant des marges de manœuvre et des excédents nous permettant de parvenir à ce bon ratio effectivement. Tu l'as dit, ce projet de budget comprend une absence d'augmentation des taux mais pas forcément des recettes puisque les bases évolueront de leur côté mais pas d'augmentation des taux d'imposition sur aucune des impositions : taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti, taxe d'habitation. Donc on en restera là où nous en sommes mais il faut faire ressortir que dans ce projet de budget il y a au regard de cela une forte dégradation de notre excédent ; et donc nous pensons avoir atteint ce que nous souhaitons en termes de niveau de désendettement, c'est la raison pour laquelle nous ne procédons pas à une augmentation d'impôts mais force est de constater que cela a une conséquence immédiate sur nos marges de manœuvre et notre capacité à dégager un excédent.

Sur la page concernant la levée de cet emprunt à 9 M€, bien évidemment l'unicité du budget nous empêche d'aller l'affecter à telle ou telle dépense puisque cela vient équilibrer l'ensemble du budget en investissement, bien évidemment nous n'en sommes qu'au budget primitif et donc, lorsque nous réintégrerons les excédents du budget 2017 à l'occasion du compte administratif, mécaniquement ce niveau d'emprunts diminuera et bien évidemment aucun lancement de souscription puisqu'on n'en connaît pas le montant définitif n'a été engagé, et donc aujourd'hui les conditions de cet emprunt à venir ne sont absolument pas connues, la souscription n'ayant pas été faite. Je me permets juste pour la clarté et la bonne connaissance de chacun de dire que sur l'emprunt à effectuer pour l'équilibre du budget 2017, ce dernier a juste fait l'objet d'une consultation très récemment en toute fin d'année parce qu'on s'interrogeait sur la nécessité ou pas d'aller recourir à cet emprunt. Le taux des emprunts aujourd'hui sur le marché étant tellement intéressant, nous avons préféré y avoir recours pour 1 M€, nous verrons en fonction de nos dépenses d'une part, de la réalisation de notre programme et de nos besoins de financement et de notre excédent d'autre part, on verra à combien s'établira ce montant d'emprunt à réaliser. Vous le savez, c'est tous les ans la même chose, nous avons besoin d'inscrire un montant d'emprunt dit d'équilibre pour pouvoir avoir ce budget équilibré en dépenses et en recettes.

Sur le FPIC effectivement nous avons eu une baisse mais d'après les contacts que nous avons avec la communauté d'agglomération de Paris - Saclay puisqu'il y a cette forme de mutualisation aujourd'hui, la part qui nous reviendra sera en augmentation sur le budget 2018 et c'est pour cela que nous l'avons fait évoluer à la hausse, hélas. D'autres demandes d'interventions ?

M. HULIN : Plusieurs petites questions sur plusieurs lignes, je vais peut-être les dire toutes d'un coup et vous répondrez après : dans le tableau des dépenses de fonctionnement, page 11, il y a une ligne Urbanisme et Patrimoine qui est prévue à 51 840 €, je voudrais savoir si dans cette ligne ont été prévues des études d'urbanisme notamment en lien avec les périmètres d'études qui ont été intégrés au projet de PLU ? Et au-delà est-ce qu'il y a d'autres études liées à ce PLU, à sa mise en œuvre ?

Ensuite je voulais avoir des éclaircissements sur les lignes de dépenses liées au budget Enfance et Scolaire, notamment sur l'impact potentiel de la réforme des rythmes scolaires qui pourrait être prise dans les mois qui viennent, est-ce que cela pourrait avoir un impact budgétaire ? Si c'était le cas, est-ce que c'est pris en compte dans cette ligne ?

Ensuite j'avais une question de compréhension : il est prévu dans l'Administration générale une hausse du budget de 5 500 € et l'explication qui est donnée est qu'elle est liée à des expertises diligentées, à des frais d'huissiers, etc. J'en déduis donc que l'on peut estimer que cette année il y aura plus de frais d'huissiers et d'expertises, je voudrais savoir ce qui vous a fait inscrire cette augmentation de 30 % à peu près ?

Une autre question de compréhension sur le Pôle Technique : vous indiquez que la voirie augmente de 19 % mais que cela est lié à la protection incendie qui était prise en charge avant par la Communauté, ce qui n'est plus le cas, c'est assez clair sauf que quand on regarde le tableau juste après, il y a une autre ligne marquée « défense incendie » qui augmente elle aussi de 11 %. Est-ce que cette défense incendie augmente sur les deux lignes, défense-incendie et voirie, est-ce que ce sont deux choses différentes ?

Et j'en termine : en commission Environnement on a évoqué différents points notamment la numérisation de l'Herbier VILMORIN qui est classé monument historique, il semble qu'il y aurait besoin d'une dépense supplémentaire éventuelle pour rentrer dans le calendrier de numérisation, à défaut on prendrait du retard et la numérisation serait beaucoup plus longue et beaucoup plus coûteuse. Donc je me demandais si cette dépense supplémentaire était bien prise en compte dans ce budget et sinon comment estimez-vous pouvoir prendre cela en charge ? Sinon on sortirait du calendrier national et du coup ce patrimoine qui est quand même important pour notre commune sortirait du calendrier de numérisation prévu initialement, ce qui serait fortement dommage.

M. Le Maire : François PANCRAZI aurait été à même de répondre au tac au tac sur l'ensemble des questions que tu poses mais je vais tenter de le faire à sa place.

En ce qui concerne l'Urbanisme et le Patrimoine avec les 51 000 €, il ne s'agit pas de dépenses concernant les différents périmètres qui ont été arrêtés où nous prendrions des bureaux d'études pour nous accompagner, ce n'est pas la voie que nous avons choisie, ce ne sont pas des dépenses qui impactent ces réflexions.

En ce qui concerne les dépenses Enfance – Scolaire, oui il va peut-être y avoir des conséquences sur notre budget pour la rentrée scolaire de septembre 2018 ou décembre 2018 en fonction du choix qui sera retenu, le choix étant très singulièrement marqué pour un retour aux activités précédentes comme c'était le cas avant les changements, la concertation fait largement écho à cette volonté de revenir à la situation antérieure. Donc oui, pour la fin de l'année il pourrait y avoir des conséquences budgétaires, mais pour la grande partie de l'année scolaire non puisque le fonds de concours de l'État a été maintenu pour les communes qui se placent dans les nouveaux programmes d'actions pédagogiques.

Sur l'Administration générale et les frais d'huissiers non, pas particulièrement, on se dit juste qu'on a un PLU qui est en train de mûrir et qu'il pourrait bien y avoir quelques demandes et contestations sur ce dernier, donc il faut s'organiser pour avoir matière à répondre.

Sur le Pôle technique et la protection incendie, pour le coup j'avoue que je suis sec malgré les hydrants, c'est comme cela que cela s'appelle, on me souffle que ce sont deux choses différentes : dans un cas il s'agit de la protection incendie avec les extincteurs d'un côté, les dispositifs sprinklers, etc., et de l'autre côté de la défense incendie avec les bornes, ce sont deux choses différentes.

Pour la numérisation de l'Herbier, effectivement cela a été évoqué et Rozenn BOULER va nous dire ce qu'il en est de ces sommes.

Mme BOULER : En ce qui concerne l'Herbier, on continue notre contrat aujourd'hui avec l'association e-RecolNat qui prenait en charge 20 000 parts pour l'attachement et la numérisation, nous avons à peu près aujourd'hui 80 000 parts dans l'Herbier, et il nous en reste un certain nombre à attacher et à numériser dans le cadre de ce projet qui s'arrête à fin 2018. On ne sait pas si côté financement e-RecolNat pourra reprendre d'autres parts de l'herbier ou pas, c'est pourquoi nous souhaitons retrouver la possibilité financière de numériser les parts qui seront à attacher.

Donc la numérisation sera prise en charge dans un projet et il nous faut donner les parts attachées. Mais aujourd'hui, même avec les 10 ou 15 bénévoles qui travaillent de temps en temps sur ce dossier-là, il n'est pas possible d'attacher les 30 ou 40 000 parts qui restent, donc on cherche un financement pour payer des personnes pour attacher les parts soit chez nous, soit en association, soit en fondation du patrimoine. On a évoqué plusieurs pistes déjà en commission Environnement et nous attendons aussi de la part du muséum une réponse parce qu'il resterait peut-être des fonds au muséum pour pouvoir continuer le travail sur l'Herbier VILMORIN en priorité par rapport à tous les autres herbiers de France puisque c'est le seul qui est classé au patrimoine. Donc on est en recherche de financement.

M. Le Maire : Oui, je crois que c'est un très beau projet qui a été mené là avec cette volonté des instituts scientifiques et notamment du muséum d'histoire naturelle de numériser ces éléments-là ; grâce au travail qui a été effectué par la Ville l'Herbier a été classé et donc il est très symbolique dans le paysage des monuments classés de France. On a quand même mis le doigt dans un engrenage qu'on n'imaginait pas puisqu'on avait quasiment la certitude que tout irait bien jusqu'au bout, force est de constater que cela ne va pas jusqu'au bout et on se dit que ce serait dommage de rester un peu au milieu du gué avec une fraction de l'Herbier qui pourrait être numérisé. Il y a eu un énorme effort fait par des bénévoles et je tiens dans cette séance du conseil municipal à les saluer et les remercier pour toute leur implication, leur temps, leur dévouement au service de cette très noble cause qui est celle de notre patrimoine, maintenant on ne peut pas leur demander plus que ce qu'ils peuvent nous apporter et donc tant que les parts ne sont pas attachées, je précise pour le public qui ne connaît pas forcément cela, cela veut dire bien coller les petites feuilles comme il faut pour qu'elles ne bougent pas au moment du scannage, on ne peut pas les obliger à faire plus, c'est la raison pour laquelle Rozenn cherche des financements pour faire faire cela par des gens qui seraient rémunérés, mais il n'est pas question d'aller dépenser une part du budget là-dessus.

M. HULIN : Je comprends donc que le financement de l'attachement de ces parts n'est pas prévu dans le budget, je ne me souviens plus de la somme mais je crois que ce n'était pas une somme énorme, c'est dommage de s'arrêter comme tu l'as dit au milieu du gué sur cette numérisation. J'aurais tendance à trouver cela dommage qu'il

n'y ait pas ce financement-là pour dire qu'on sort de ce fonctionnement avec des bénévoles qui a été certes très bon jusqu'ici et qu'on aille au bout de la démarche.

M. Le Maire : Je me permets de rappeler qu'il y a toujours un budget supplémentaire, mais tant que nous n'avons pas épuisé la recherche de financements complémentaires pour ne pas solliciter nos concitoyens, nous ne souhaitons pas dépenser la totalité du budget nécessaire. Sur ces questions d'environnement et de culture il y a des associations dans le champ de cette activité et tant qu'elles n'ont pas été sollicitées et tant qu'on n'a pas leur réponse, ce n'est pas la peine d'aller inscrire des sommes dont on n'est pas sûrs.

Mme BOULER : On attend notamment la réponse du Muséum pour savoir si cette part qui resterait pourrait être financée par lui.

M. GRISSOLANGE : J'ai des questions de détail et une remarque générale : dans les questions de détail il y a une chose que je ne comprends pas bien comme Vincent en regardant les tableaux : page 16 le tableau permet de comparer d'une année sur l'autre quelles étaient les recettes en investissement et on a prévu dans le budget 2018 750 000 € et quelque de subventions diverses, on en avait inscrit 5,350 M€ en 2017. Est-ce que c'était le budget primitif qui en prévoyait 5,350 M€ ou est-ce que c'est ce qu'on a réellement perçu et dans ce cas-là comment s'explique cette différence absolument énorme ?

M. Le Maire : Je ne sais pas si vous vous souvenez des conditions dans lesquelles on avait négocié la prise en charge de l'Espace Bernard MANTIENNE par notre nouvelle communauté d'agglomération, on était sur un 50-50 ou plus exactement 51-49, et on a négocié à 40 - 60. Donc c'est 60 % du financement qui viennent de ces subventions-là pour l'Espace Bernard MANTIENNE; mais on ne va pas en faire un tous les jours quand même !

M. GRISSOLANGE : On est bien d'accord mais cela, on le savait déjà au moment de l'élaboration du budget ?

M. Le Maire : Oui c'était notifié puisque contractuellement parlant on connaissait le montant des dépenses et on connaissait la clé de répartition.

M. GRISSOLANGE : D'accord, j'ai la réponse.

Une remarque sur le service Enfance et Restauration : le budget de la restauration est en hausse par rapport au budget 2017 en raison de l'augmentation annuelle des tarifs du prestataire, évidemment on est obligé de répercuter, est-ce qu'on peut savoir de combien est la hausse, le 1,90 c'est exactement l'augmentation des services ? Comment ça marche ?

Mme LEGOFF : Chaque 1er janvier il y a une augmentation de la restauration et la clé d'augmentation est de 1,7 par le prestataire de service.

M. GRISSOLANGE : Une remarque d'ordre plus général concernant l'Aide sociale et l'Insertion : on voit une baisse page 10 de 54 580 €, quand tu as décrit les baisses, tu as mentionné 22 000 € et à nouveau 22 000, cela ne correspond pas bien.

D'autre part, quand on regarde le budget du CCAS, la subvention au CCAS puisqu'on ne connaît pas le budget du CCAS pour l'instant, la subvention baisse de 35 000 €, on le verra tout à l'heure. Donc je n'arrive pas à faire coller tous ces chiffres. J'imagine que le passage du SSIAD à Triade est une opération blanche et donc j'aimerais avoir une explication.

M. Le Maire : Globalement ce qui est prévu à travers ce budget, c'est de répondre à la totalité des attentes du CCAS par rapport à ces demandes, ce que nous faisons chaque année. Ces demandes sont inférieures pour l'année 2018 vu les prévisions d'excédent qu'il y aura au CCAS et comme vous le savez ; jamais, jamais, jamais le CCAS n'a été en difficultés par rapport à ses besoins quel qu'ait été le contexte dans

lequel cela s'inscrivait. J'ai souvenir d'avoir orienté de façon très significative un budget au moment où l'on a traversé des crises assez sévères dans lesquelles nos concitoyens ont été impactés, on a toujours répondu à cette attente, le jeu est totalement transparent et pour cause entre le CCAS et la commune, nous ne mettrons jamais le CCAS en difficultés et nous avons toujours répondu à ses attentes. Aujourd'hui elles sont moindres mais si d'aventure cela devait être augmenté, on le ferait immédiatement, vous savez que nous réagissons par rapport aux demandes du CCAS non pas en attendant quelque budget modificatif ou décision modificative mais c'est une subvention que l'on peut décider à tout moment et nous avons les crédits pour cela si cela s'avérait nécessaire ; mais je comprends ton interrogation par rapport à cette baisse.

M. GRISSOLANGE : Je souhaite dire ici que ce que tu viens de dire avec la répétition du mot « jamais » est rassurant de ce point de vue.

J'aurais une autre question à poser mais je la poserai au moment où l'on parlera du CCAS.

Et concernant le budget en général, je voulais dire qu'en gros on savait déjà à peu près tout au moment du Débat d'Orientations Budgétaires mais qu'il y avait des inconnues et que ces inconnues sont toujours là. On ne sait pas si la DGF de Verrières va diminuer ou pas. Ce qui a été dit au congrès des Maires, si j'ai bien compris, c'est que globalement sur la France entière la DGF resterait stable mais il n'a pas été dit que la DGF de Verrières-le-Buisson resterait stable. Il y a peut-être des gens ici qui sont dans des secrets où je ne suis pas mais donc la DGF de Verrières pourrait baisser puisque si je me souviens bien, le budget alloué à la politique de la ville et aux zones rurales particulièrement augmenterait à l'intérieur d'un global, mais comme Verrières n'est pas éligible à la politique de la ville et certainement pas non plus aux zones rurales, je pense que la DGF pourrait baisser. Et comme finalement le FPIC comme tu l'as dit risque d'augmenter réellement et beaucoup, si l'on part de ce que l'on a payé les années passées, j'ai quelques doutes sur le réalisme du budget.

Cela ne veut pas dire que je mets en doute la sincérité de ce travail mais au stade actuel on est quand même un certain nombre à s'interroger comme Michel Yahiel l'a rappelé tout à l'heure. Même si j'ai compris que son intervention était plutôt de nature à rendre optimistes les habitants de Verrières.

M. Le Maire : Oui, tout à fait et je pense qu'à n'importe quel moment de l'année on a en permanence et de plus en plus des incertitudes sur les compétences qui sont les nôtres, celles qu'on se doit de transférer, les nouvelles qui nous incombent, les recettes qui sont à mettre en face, tout cela effectivement est dans un flou majeur. Maintenant on aurait pu prendre le parti comme d'autres collectivités le font de repousser le vote du budget au mois d'avril mais je ne suis pas certain qu'au mois d'avril on aura plus de clarté sur des choses qui vont impacter notre budget au mois de novembre ou décembre prochain puisque c'est en permanence en évolution. Je pense que c'est meilleur pour les collègues en responsabilités autour de cette table et je pense que c'est meilleur pour les chefs de pôle, pour les chefs de service, pour l'ensemble des agents de cette collectivité, d'avoir leur feuille de route le plus tôt possible pour qu'ils puissent agir au service de nos concitoyens en ayant connaissance des enveloppes qui leur sont allouées pour pouvoir faire leur travail.

C'est la raison pour laquelle on a souhaité maintenir, malgré l'absence du rapporteur, notre conseil municipal de ce soir avec l'examen du budget pour que tout un chacun ait les outils nécessaires. On ajustera les choses au gré du compte administratif et de notre budget supplémentaire, au gré aussi d'éventuelles décisions modificatives qui

pourraient avoir lieu. Moi je félicite l'ensemble des services et des collègues ici présents de la très bonne exécution du budget 2017 puisqu'on n'a passé qu'une seule décision modificative. J'ai souvenir étant en charge des finances dans les précédents mandats qu'on passait parfois une décision modificative numéro 18 ! Cela s'est un peu amélioré, on va dire ça comme cela...

M. GRISSOLANGE : Mais on fait un budget supplémentaire.

M. Le Maire : Effectivement on fait désormais un budget supplémentaire, ce qui n'était pas le cas précédemment. En tout cas je rejoins tout à fait tes inquiétudes avec ce fond extrêmement flou pour l'heure en tout cas. Espérons qu'il se précise et que désormais on ait des fondements qui soient solides et sur lesquels on puisse s'appuyer pour les prochaines années afin de se projeter dans le futur dans un contexte qui évolue moins que ce que nous connaissons aujourd'hui pour les collectivités locales.

D'autres remarques ou interventions ? S'il n'y en a pas je mets ce budget primitif aux voix.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 28 voix pour et 4 voix contre.)

4 - Fixation des taux des impôts locaux pour l'année 2018.

(Rapporteur : Monsieur Thomas JOLY)

M. Le Maire : Comme je vous l'ai dit, nous vous proposons de ne pas augmenter les taux sur aucune des taxes, taxe sur le foncier non bâti, taxe sur les propriétés bâties, taxe d'habitation, en laissant ces taux à 17,82 % sur la taxe d'habitation, 21,56 % sur le foncier bâti, 58,98 % sur les propriétés non bâties. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

M. GRISSOLANGE : En commission Finances, j'ai entendu que les bases allaient probablement augmenter de 2,3 %, je dis bien « probablement », je sais que ce n'est pas une décision de la Ville mais sachant que les bases vont augmenter de 2,3 %, on peut ne pas augmenter les taux puisque 2,3 % c'est bien plus que l'inflation. Il me semble qu'il y a là quelque chose qui est un jeu complexe entre le pouvoir local et le pouvoir central, l'un disant que les collectivités locales dépensent trop et qu'elles ont des budgets trop élevés, qu'il faut les encadrer et les contraindre à une sorte de règle d'or, mais en même temps l'Etat disant aussi qu'il va augmenter les bases pour permettre aux collectivités locales de ne pas augmenter les taux tout en ayant des recettes qui augmentent, je trouve que c'est un peu complexe.

Si les bases suivaient simplement l'inflation, la Ville serait probablement obligée d'augmenter les taux, est-ce que je me trompe ? Il y a là un jeu entre les politiques menées au niveau national et les décisions locales.

M. Le Maire : Oui, je pense que ton analyse est frappée au coin du bon sens, la seule chose que je revendique pour l'ensemble de la majorité municipale, c'est de s'adapter au contexte qu'on nous crée et dans ce contexte-là il ne nous semble pas nécessaire de surenchérir à cette probable augmentation, pour l'instant on ne sait pas, on en saura plus jeudi puisque c'est à ce moment-là que cela se décidera dans le cadre du vote de la loi de finances. On fait le pari que ces annonces seront effectives et donc on a décidé de ne pas augmenter les taux au regard de cette augmentation contre laquelle on ne peut rien.

D'autres interventions ?

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

5 - Politique tarifaire 2018 : adoption des tarifs pour les prestations municipales.

(Rapporteur : Monsieur Thomas JOLY)

M. Le Maire : Il s'agit de vous proposer une augmentation des tarifs de 2 % à partir du 1er janvier 2018, de conserver le plafond à 5 500 € pour les établissements de la petite enfance, je vous rappelle qu'il avait été décidé d'augmenter les tarifs de 0,5 % pour l'année 2017 et de fait l'année précédente, comme il n'y avait pas eu d'augmentation on réajuste ces tarifs. On en a passé quelques-uns d'ailleurs de ces montants qui augmentent par des valeurs de contrats qui ont été signés pour des prestations qui augmentent plus que cela, et donc il s'agit de réajuster les choses. On s'en est déjà exprimé tout à l'heure sur la restauration municipale. C'est un rééquilibre et derrière c'est aussi tout le débat que l'on peut avoir : qui doit contribuer au budget communal ? Est-ce que c'est la solidarité de tous les Verriérois pour tous les services que l'on propose ou est-ce que c'est une participation plus forte des usagers des services que l'on propose ? C'est un équilibre entre les deux et le quotient vient équilibrer les choses en fonction du revenu de chacun de nos administrés.

M. YAHIEL : Sur le fond nous n'avons pas de difficultés avec ce qui vient d'être exposé oralement, il y a un débat aussi vieux que l'économie sur le fait de savoir qui paye entre le consommateur et le contribuable, ce n'est pas forcément l'heure de le lancer. En revanche il y a une question de présentation et presque de logique générale puisque l'année dernière nous avons adopté une hausse de 0,5 %, là nous sommes à 2 %, alors on est dans l'infiniment petit mais cela fait quand même x 4 si je compte bien, et on est avec une prévision de l'inflation désormais stabilisée pour 2018 qui devrait être autour de 1,1 ou au plus 1,2 %. Cela veut dire qu'on se met à peu près deux fois au niveau de l'inflation. Comme « message économique et financier », et je mets cela entre guillemets, vis-à-vis des usagers de la commune, ce n'est peut-être pas le meilleur qui soit. On avait fait un effort pour le coup trop important l'année dernière à 0,5, on a fini un peu en tirant la langue, on peut se le dire entre nous si c'est cela, je n'en sais rien, mais passer de 0,5 à 2 dans un contexte d'inflation stable ou très faible, c'est un peu contraignant.

M. Le Maire : Comme tu l'as dit, on a été un peu faible sur l'augmentation des tarifs l'an passé, c'est effectivement un réajustement dont on parle, qui n'est pas lié à des domaines liés à l'inflation.

Pas d'autres remarques ?

(Vote à main levée : délibération adoptée par 27 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions.)

6 - Subvention des copropriétés pour l'entretien des voies privées ouvertes à la circulation générale.

(Rapporteur : Monsieur Thomas JOLY)

M. Le Maire : Nous proposons de verser une subvention aux différentes copropriétés qui ouvrent leur domaine à la circulation, subvention qui est établie à la fois sur le linéaire de voirie et sur le nombre d'habitants qui résident dans les copropriétés, c'est une subvention qui leur permet de moderniser leur système d'éclairage public.

On a fait la liste de l'ensemble des copropriétés qui pourraient en bénéficier, donc on mobilise l'ensemble de ces sommes en imaginant que chacune utilisera ces sommes mais vous savez qu'il n'en est rien puisque l'an passé il y a eu 10 copropriétés qui ont contractualisé avec nous pour un total de 14 000 €. Il s'agit donc de nous donner la possibilité de verser à chacune des copropriétés les montants qu'elles pourraient solliciter auprès du budget de la Ville. C'est ce que nous faisons chaque année à la même époque.

M. GRISSOLANGE : On prévoit 50 000 €, c'est inchangé par rapport à l'an dernier, or 14 000 € ont été dépensés, serait-il possible de savoir quelles sont les copropriétés qui ont contractualisé ?

M. Le Maire : C'est totalement public bien évidemment et donc je vous livre le nom de ces copropriétés : la copropriété de la Buissonnière ; la copropriété des Coteaux ; la copropriété du Grand Clos ; des Gros Chênes ; du Manoir ; du Pont Monseigneur ; de la Tournelle ; de la Vallée à la Dame ; des Vergers de Verrières ; et de la Vaudonnière.

Il y en a certains autour de cette table qui ne participent pas au vote : Rozenn Bouler et Véronique Château-Gille, de même Dominique Legoff parce qu'elles appartiennent toutes les trois à des conseils syndicaux. Hormis ces non-participations au débat et au vote, est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Non.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

7 - Admission des titres en non-valeur au titre de l'année 2016.

(Rapporteur : Monsieur Thomas JOLY)

M. Le Maire : Comme cela arrive chaque année à cette époque-ci, nous vous proposons cette délibération, ce sont des sommes qui ont été titrées, nous avons cherché à les faire rentrer dans notre budget, notre receveur a déployé tous ses efforts pour faire en sorte que ces produits rejoignent le budget communal pendant les trois ou quatre dernières années et cela ne marche pas toujours. Donc il y en a pour un total de 29 349 € de créances à annuler, des créances à annuler pour 9 068 € ; des créances minimales, ce sont des queues de cerise, pour 986 € ; des créances pour des personnes décédées pour 3 238 € ; des liquidations judiciaires pour 1 437 € ; et des poursuites qui se sont soldées sans effet pour 14 573 € ; et des situations de surendettement à 44 €.

Donc il s'agit d'admettre en non-valeur ces titres, ce qui leur donnera un effet d'irrecouvrabilité. Est-ce qu'il y a des questions ?

(Vote à main levée : délibération adoptée par 31 voix pour et 1 voix contre.)

8 - Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur des communes.

(Rapporteur : Monsieur Thomas JOLY)

M. Le Maire : Là c'est comme vous le souhaitez, soit on fait un débat à nouveau, soit on connaît les positions de chacun et on la fait courte mais toutes les justifications de vote sont bienvenues.

Je rappelle pour notre public que le receveur communal, notre percepteur fait son travail, c'est-à-dire fait les mandatements et réalise les titrages, c'est-à-dire les

dépenses et les recettes de notre commune, il est rémunéré pour faire son travail, il n'y a pas lieu de lui donner quelque gratification pour cela. Néanmoins il est aux côtés de Madame ROBY que je remercie pour la préparation du budget et son vote ce soir, il est auprès du Directeur Général des Services pour nous accompagner dans un certain nombre de questionnements que l'on peut avoir. Cela peut toucher les marchés publics, cela peut toucher un certain nombre d'interrogations ou d'opérations qu'on aurait à réaliser, et donc ce receveur nous apporte des conseils. Il n'est pas en obligation de le faire et donc c'est pour ces conseils que nous avons la faculté de le rémunérer suivant un barème bien établi en fonction du volume global des dépenses et du budget de la commune. Cela va par tranches de milliers d'euros qui sont exécutés dans notre budget.

Donc au titre de cette indemnité le receveur peut percevoir un montant de 2 980,12 € brut, ce qui représente 2 716,10 € en net. Donc il est proposé à notre assemblée de délibérer sur l'allocation de cette indemnité de conseil.

Et je réponds de suite à une question qui n'a pas encore été posée : le comptable du Trésor ne partage pas avec ses collègues. Qui souhaite prendre la parole ?

M. GRISSOLANGE : Je voudrais juste faire observer la contradiction entre la possibilité de donner quelque chose ou d'allouer quelque chose à ce fonctionnaire et le fait que par ailleurs il existe un barème. Je trouve cela bien étrange !

M. TRÉBULLE : J'aimerais que nous fassions un exercice pour que nous ne soyons pas « en absurdie » en nous rappelant ce que l'on a voté le mois dernier, à savoir les conséquences d'un conseil non donné ou d'un non conseil donné et les conséquences financières pour le Maire et pour la collectivité que nous formons qui a décidé de se substituer, j'aimerais que nous passions de la ratification systématique et habituelle de cette prime à une véritable interrogation sur l'utilité et le bien-fondé des conseils qui sont prodigués, ce qui expliquera mon vote dans un instant.

M. PEPERS : Je voudrais dire que si d'aventure nous votions tous contre, elle recevrait quand même cette prime.

M. Le Maire : Non.

M. PEPERS : Si, absolument !

M. Le Maire : Alors là tu me scotches ! Très sincèrement je ne mets pas du tout en doute ta parole parce que tu sais que ce que tu dis sera au PV et donc je suppose que tu as regardé les choses, mais je connais un petit peu le fonctionnement des institutions des collectivités territoriales, il faut que ce soit une inscription d'office faite par le Préfet et je vois mal le préfet aller inscrire d'office cette dépense. C'est juste cela qui me taquine.

J'ai compris que François-Guy voudrait qu'on essaie de discuter sur cette indemnité, ce qui n'est pas ma proposition ce soir, donc je vais mettre aux voix cette délibération.

M. GRISSOLANGE : Compte tenu de ma remarque de tout à l'heure, est-ce que l'on pourrait manifester notre surprise par rapport aux amendes dont il a été question le mois dernier en décidant que non, on ne donnerait pas 2 980 € par exemple mais la moitié ou 1000 € ou une autre somme ?

M. Le Maire : Tout est possible, on peut prendre une mesure de portée générale en disant qu'on alloue la moitié du montant de façon systématique, on peut dire aussi qu'aujourd'hui on n'est pas très content parce qu'il y a eu une précédente délibération, on en tient compte, les conseils n'étaient pas parfaits, donc l'allocation ne sera pas parfaite. Tout est possible et on est là pour en débattre, il n'y a rien de figé et d'arrêté, et moi je veux bien donner suite à vos demandes et dire par exemple

qu'on fait une allocation de 2 000 €. On est au conseil municipal souverain des décisions de dépenses qui sont prises.

Je comprends qu'il y a un amendement à 2 000 €, qui dit mieux ? On ne va pas faire la criée de Saint-Quay-Portrieux mais est-ce qu'on décide de diminuer les allocations de conseil de 900 € pour montrer notre mécontentement ? Ce qui permettra peut-être à chacun des collègues qui avaient émis des points divergents de ne pas voter contre. Ce sont des services qui sont rendus, nous avons à délibérer, le conseil souverain. Je fais donc un amendement en séance pour diminuer ce montant et le ramener à 2 000 €. Je fais mienne cette proposition et donc je vous la propose.

(Vote à main levée pour l'indemnité à 2 000 € : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. GRISSOLANGE : Est-ce que c'est net ou brut ?

M. Le Maire : Net.

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

9 - Suppressions de postes : mise à jour des effectifs.

(Rapporteur : Madame Caroline FOUCAULT)

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs en tenant compte des mouvements et des avancements de personnel, il convient de procéder à la fermeture des postes cités ci-dessous.

Le Comité technique qui a été consulté le 20 novembre 2017 pour l'ensemble de ces suppressions a émis un avis favorable à l'unanimité.

Avancement de grade		
2	Poste d'adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	TC
1	Poste d'adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	TC
1	Poste d'adjoint technique	TC
1	Poste d'agent de maîtrise	TC
1	Poste d'éducateur de jeunes enfants	TC
1	Poste d'ATSEM principal 2 ^{ème} classe	TC
1	Poste d'ATSEM principal 2 ^{ème} classe	TC
1	Poste d'animateur	TC
1	Poste d'animateur principal 2 ^{ème} classe	TC
1	Poste d'assistant socio-éducatif	TC
1	Poste de chef de service de police municipale principal 2 ^{ème} classe	TC

Mme FOUCAULT : Le CTP consulté le 20 novembre 2017 a émis un avis favorable à l'unanimité, il s'agit de 12 postes qu'il nous faut fermer.

M. Le Maire : Des questions ?

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICE CULTUREL

10 - Convention entre la Ville et la Communauté Paris – Saclay (CPS) relative à la mise à disposition de l'Espace Bernard MANTIENNE.

(Rapporteur : Monsieur Gérard DOSSMANN)

Le Pôle culturel, propriété de la Ville de Verrières-le-Buisson, est composé de l'Espace Bernard MANTIENNE géré par la commune qui regroupe une salle de cinéma/spectacle, une salle de cinéma/conférence et une salle polyvalente, et le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal géré par la Communauté Paris-Saclay qui comprend les salles de cours et un auditorium.

La convention, dont un projet vous est présenté en annexe, a pour objet de préciser les conditions et modalités d'occupation des locaux et de refacturation des frais de fonctionnement relatifs à l'équipement Pôle Culturel de Verrières-le-Buisson par la Communauté d'agglomération Paris- Saclay.

Concernant les conditions d'utilisation des locaux, il est proposé selon un planning prédéfini de manière semestriel que la Ville puisse utiliser l'auditorium de la partie Conservatoire et, inversement, que le Conservatoire puisse utiliser la salle Le Colombier. Chacune des parties restera prioritaire dans l'utilisation de ses locaux.

L'ensemble des frais lié au fonctionnement du bâtiment sont à la charge de la Ville. La Communauté Paris-Saclay remboursera à la Ville une fois par an les frais de fonctionnement lié à la partie du conservatoire selon un calcul au tantième ou comptage selon les dépenses.

Afin de veiller à la bonne application de cette convention, un comité de pilotage est mis en place composé de la direction du Conservatoire, du responsable des affaires culturelles de la Commune et de la directrice des affaires culturelles de la Communauté d'agglomération, des élus chargés de la culture de la Commune et de la Communauté Paris-Saclay, ainsi que de toute personne ressource désignée.

Les membres de la commission Culture, réunis le 27 novembre 2017, ont émis un avis favorable.

M. DOSSMANN : L'article 4 que je viens de vous présenter a pour intérêt de régler dès le départ l'utilisation possible et qui était toujours un peu « galère » au niveau de la CAHB où il fallait renégocier à chaque fois qu'on souhaitait avoir une salle notamment de l'ancien conservatoire ; là c'est réglé dès maintenant. Et il y a tout l'aspect du matériel, le conservatoire a l'utilisation je dirai exclusive des instruments de musique et notamment du piano, la Ville gère également tout un équipement multimédia, éclairage etc., mais il est prévu que dans le cadre de l'utilisation conjointe, respective soit des locaux du conservatoire pour l'auditorium, soit des locaux de la commune, on puisse avoir accès aux instruments notamment le piano et pour le conservatoire à l'éclairage, aux micros, etc.

M. Le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ?

M. MORDEFROID : J'ai trois questions qui sont un peu liées : quand on dit l'utilisation par la CPS, est-ce que cela veut dire le conservatoire ou est-ce que cela veut dire éventuellement d'autres structures liées à la CPS, d'autres associations qu'elle soutient voire même d'autres communes qui pourraient y venir pour une activité, un spectacle ou autre ?

Deuxième question : quel impact cela aurait sur la disponibilité pour les associations Verriéroises, est-ce qu'on a anticipé cela ? Au-delà bien sûr de simplement l'activité municipale.

Et troisième question : quand tu dis « prioritaire », on sait qu'en matière de réservations c'est souvent le premier qui a réservé qui est servi. J'ai bien vu qu'il y avait un comité de pilotage qui gérait les attributions mais si quelqu'un de l'extérieur se décide assez tôt et qu'il y a ensuite un service ou une association qui dit : c'était justement le jour que l'on voulait, qu'est-ce qui se passe ?

M. DOSSMANN : Les locaux du conservatoire sont gérés par le conservatoire et donc cela ne dépendra que de la CPS et non pas d'une association lambda ; les locaux de la commune, eux, sont gérés par la commune et donc là aussi cela dépendra du service des relations extérieures et du service culturel qui mettront ces locaux à disposition éventuellement pour des associations.

Pour ce qui est de l'utilisation de l'auditorium, cela se réglera au niveau de la CPS, c'est la CPS qui acceptera éventuellement dans le calendrier semestriel de mettre à disposition l'auditorium pour un concert de musique de chambre ou autre.

M. Le Maire : Et sur le dernier point, que ce soit pour la CPS ou pour la commune, dans tous les contrats que signe la commune elle indique qu'elle se garde le droit de pouvoir bénéficier de la priorité en fonction de son actualité, et nous n'avons eu qu'une seule fois dans l'année écoulée à faire valoir ce droit-là par rapport à une association qui avait réservé depuis bien longtemps pour une réunion publique du PLU.

M. TRÉBULLE : Ce n'est pas une question mais plutôt un commentaire : je voudrais saluer le travail qui a été fait par Gérard Dossmann sur cette convention qui illustre à quel point cet Espace et cette mixité entre le conservatoire et l'Espace Bernard Mantine apportent plus de souplesse au bénéfice de la vie culturelle, de ce point de vue-là c'est absolument évident et tout le monde se rendra compte à quel point l'auditorium qui a été mentionné est un vrai atout non seulement pour le conservatoire mais aussi de façon concrète pour la culture avec la possibilité de pratiquer des activités musicales pour les Verriérois, c'est vraiment quelque chose qui est extrêmement positif, intelligent, avantageux ; et cette convention de ce point de vue-là est vraiment très intéressante. Pas seulement pour nous mais dans l'absolu pour tout le monde et pour la culture à Verrières.

M. GRISSOLANGE : Au sujet de l'article 9 de la Convention, à savoir les clauses d'assurance, on voit que les assurances de la commune sont extrêmement détaillées alors que celles de la CPS le sont beaucoup moins.

D'autre part l'expression « renonciation à recours réciproque », je ne la comprends pas bien. Je pense que c'est la renonciation qui est réciproque ? À moins que ce ne soit le recours.

M. YAHIEL : Oui, c'est sans doute « renonciation réciproque ».

M. GRISSOLANGE : Cela veut dire que les deux partenaires décident de ne pas recourir l'un contre l'autre ?

M. DOSSMANN : Oui.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

11 - Demande de subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre des Contrats Culturels de Territoire.

(Rapporteur : Monsieur Gérard DOSSMANN)

Lors de la séance du 27 juin 2016, l'Assemblée départementale a adopté une nouvelle délibération de politique culturelle qui réaffirme le soutien du Conseil départemental au développement artistique et culturel des territoires auprès des collectivités territoriales, des équipes artistiques et culturelles et des associations. La politique culturelle départementale s'attache à promouvoir l'accès à la culture pour tous et s'articule autour de trois priorités :

- la création et l'innovation,
- l'éducation artistique et culturelle et les enseignements artistiques,
- la préservation et la valorisation du patrimoine.

Pour accompagner les communes dans la définition et le développement de leur politique et projets culturels, le Département a instauré un nouveau mode d'action : le Contrat culturel de territoires (CCT). Ce dispositif partenarial, conclu pour trois années, de 2018 à 2020, suivra le calendrier de l'année civile. Pour les communes, il est ciblé sur trois actions maximum. Une aide supplémentaire est possible pour le cinéma Art et Essai (en plus des trois actions).

Le soutien peut prendre plusieurs formes : subventions de fonctionnement et d'investissement ; expertise et conseil ; mobilisation de synergies culturelles territoriales.

La ville de Verrières-le-Buisson était inscrite dans l'ancien dispositif des Aides aux projets culturels des territoires depuis la saison 2013/2014. La nouvelle délibération prévoit le remplacement de ces aides par les Contrats culturels de territoires. Le nouveau dispositif des CCT correspondant désormais à l'année civile, il est proposé de déposer une demande de subvention tous les ans jusqu'en 2020.

Les conditions d'éligibilité au dispositif sont :

- partager les objectifs de la politique culturelle départementale,
- désigner un coordinateur du dispositif,
- avoir délibéré pour solliciter l'aide au titre de ce dispositif.

La dynamique de la politique culturelle de la ville ayant pour objectif l'accès de la culture pour tous, elle sollicite son inscription au Contrat Culturel de Territoires mis en place par le Conseil départemental.

Pour 2018, les trois projets présentés sont :

- le soutien à la création contemporaine à l'Orangerie-Espace Tourlière,
- le développement de la lecture publique,
- le festival du Jazz.

Une demande sera transmise également pour le développement du cinéma Art et essai suite à la réouverture de l'Espace Bernard MANTIENNE.

En 2017, la subvention accordée par le Conseil départemental de l'Essonne a été d'un montant global de 11 000 euros pour le festival Hors-Scène, le soutien à l'art contemporain et le festival de Jazz.

Les membres de la commission Culture, réunis le 27 novembre 2017, ont émis un avis favorable.

M. GRISSOLANGE : J'ai une question, je vois 32 000 € plus 21 000 €, cela ne fait pas 15 000 €.

M. DOSSMANN : Ce sont 65 938 € en tout, nous espérons là-dessus toucher 15 500 € de subventions.

M. GRISSOLANGE : Et l'année dernière on a eu 11 000 € ?

M. DOSSMANN : Oui.

M. GRISSOLANGE : Dans les différents chapitres de cette démarche quelle est la part d'une politique tarifaire incitative si je puis dire pour le public jeune, pour les chômeurs ou autres ? Est-ce qu'il y a quelque chose de ce genre notamment à la bibliothèque, est-ce qu'il y a quelque chose de prévu pour l'accès à la lecture publique ou au jazz ou à la création contemporaine ?

M. DOSSMANN : Au niveau de la médiathèque il y a déjà sur les 2 700 personnes qui fréquentent la médiathèque 810 personnes qui payent, pour les autres c'est gratuit. Il y a tous les jeunes jusqu'à 18 ans pour qui c'est gratuit. On a des tarifs préférentiels dans la saison culturelle notamment pour le jazz ; et il y a l'art contemporain pour lequel c'est gratuit. Nous sommes en train de travailler sur une nouvelle proposition tarifaire qui n'est pas encore tout à fait aboutie.

M. Le Maire : Merci, pas d'autres demandes de prise de parole ?

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICES TECHNIQUES

12 - Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC).

(Rapporteur : Monsieur Jean-Louis DELORT)

La compétence « assainissement » ne figurant pas encore au rang de celles exercées par la Communauté Paris-Saclay, la commune de Verrières-le-Buisson l'a donc reprise en janvier 2016.

Il revient donc au Conseil municipal, cette année encore, de déterminer les taux et modalités de la participation pour le financement de l'assainissement collectif, qui constitue une recette de fonctionnement de son budget d'assainissement.

La PFAC est exigible à la date du raccordement de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ces travaux d'extérieur ou d'aménagement génèrent des eaux usées supplémentaires.

Il est par ailleurs proposé :

- que la PFAC soit calculée selon les modalités suivantes :
 - le taux est établi par référence à la surface de plancher de construction ou d'extension,
 - le taux de l'année 2018 est fixé à 12,60 € par m² réalisé (contre 12,44 € m² en 2017).
- qu'un coefficient de pondération soit appliqué à certaines catégories de construction :

- bureaux, locaux d'activités et entrepôts : coefficient de 0,80,
 - commerces : coefficient de 0,50.
- que la PFAC est exigible à la date de réception par les services d'assainissement collectif d'une demande de permis d'aménager ou permis de construire,
 - qu'elle soit également exigible à la date du contrôle effectué par les services d'assainissement collectif, lorsqu'un tel contrôle a révélé l'existence d'un raccordement d'eaux usées qui n'a pas fait l'objet d'une demande de raccordement préalable.

Les membres de la commission Finances, réunis le 11 décembre 2017, ont émis un avis favorable.

M. GRISSOLANGE : Le coefficient de 0,50 ou 0,80 est un coefficient de diminution bien entendu, il me semble que pour certains commerces cela est fondé parce qu'ils doivent utiliser moins d'eaux usées qu'une habitation, pour d'autres en revanche ce système m'étonne un peu. Quel est le fondement de ces réductions ? Est-ce que cela est fait pour favoriser les commerces ou est-ce que c'est basé sur l'idée qu'ils consomment moins d'eau ?

M. Le Maire : C'est typiquement pour favoriser les commerces, pour ne pas trop les charger ni les taxer par rapport à leurs activités.

M. MORDEFROID : Pour ce qui est des consommations d'eau je ne pense pas que ce soit une raison.

Mme FOUCAULT : Notamment pour les coiffeurs, ils utilisent beaucoup d'eau.

M. HULIN : L'augmentation de 12,44 € le mètre carré, est-ce que c'est suite à un calcul que vous avez fait sur un tarif standard ou est-ce que c'est un choix de la commune ?

M. Le Maire : C'est notre choix d'augmenter. Je vous rappelle que la déclaration du Premier ministre a repoussé la date de prise en compétence de cet assainissement par les communautés non pas en 2020 comme c'était prévu initialement mais en 2026, ce qui a des conséquences tout à fait significatives pour notre commune. Puisque pour faire court nous avons les plus grosses dépenses d'assainissement de la CAHB et lorsque nous en sommes sortis, on nous a impacté la plus grosse partie des emprunts qui avaient été contractés par nous, enfin qui étaient supportés par les sept communes mais attribués pour notre seule commune ; et donc maintenant on nous fait porter ces emprunts sur nos seules épaules. On ne les remutualise pas avant 2026. Donc on a conçu le budget aujourd'hui pour faire face aux intérêts des emprunts et au remboursement du capital avec une augmentation de 280 % si ma mémoire est bonne par rapport au moment où nous avons récupéré ces emprunts.

Si l'on veut avoir la capacité de réaliser quelques travaux d'assainissement dans les voiries de Verrières qui ont besoin de refaire leur assainissement mais aussi leur surface de roulement, on ne peut pas faire les surfaces de roulement sans avoir fait l'assainissement avant, il faut quand même qu'on dégage quelques marges de manœuvre pour faire ces travaux, et donc il faut emprunter et pouvoir payer les emprunts en question sans laisser les voiries se détériorer. Voilà les raisons pour lesquelles nous sommes amenés à faire cette augmentation, en espérant que j'arrive à convaincre mes petits collègues de la CPS de ne pas faire trop d'attentisme, je veux dire de prendre cette compétence non pas en 2026 comme le prévoiraient les

déclarations de Monsieur Édouard PHILIPPE mais comme cela avait été envisagé dès 2019 ; du coup je ne serais plus tout seul et je n'aurais plus le poids tout seul de ces obligations.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

Mme FOUCAULT : On va passer aux délibérations 13 et 14 et je propose de les rapporter ensemble.

SERVICE DES RELATIONS EXTÉRIEURES

13 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association du Club ABC au titre de l'année 2017.

14 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français au titre de l'année 2017.

(Rapporteur : Monsieur François-Guy TRÉBULLE)

M. TRÉBULLE : Selon Léon BLOY « Il n'y a qu'une tristesse, c'est de ne pas être saint », et pour tous ceux qui ont renoncé à la sainteté, en tout cas conçue selon les termes Bloyiens, il y a une autre tristesse probablement, c'est de ne pas savoir à quel saint se vouer. En réalité nous avons la chance ce soir de contribuer peut-être pour la dernière fois – mais j'avais déjà annoncé que ce serait la dernière fois que je présenterais ce type de délibération alors je me méfie désormais, je deviens prudent – alors je vais esquisser une réponse : peut-être que le Saint Patron des travaux et peut-être que le Saint Patron de l'Espace Bernard MANTIENNE, s'il fallait lui en trouver un, est Saint-Germain. Pourquoi Saint-Germain ? Évidemment je lis la perplexité dans vos yeux et une curiosité teintée de lassitude car il y aura d'autres délibérations sur lesquelles il faudra rapporter tout à l'heure, eh bien tout simplement parce que Saint-Germain est le nom de cette salle ô combien appréciée et ô combien employée du centre paroissial Saint-André, autre candidat éventuel pour le concours du Saint Patron des travaux, qui est mis à la disposition d'un certain nombre d'associations pendant la durée de ces travaux du Colombier.

Vous aurez compris qu'il s'agit d'une part pour le club ABC, d'autre part pour le Secours Populaire, de faire comme nous avons eu à le faire à de nombreuses reprises durant les travaux nécessaires à la réfection du Colombier, d'accorder une subvention exceptionnelle à ces associations et de les accompagner dans la mise à disposition d'une salle.

Il vous est donc présenté deux résolutions distinctes portant l'une et l'autre sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 €. Je n'oserai pas prendre l'engagement que cette délibération est la dernière mais à tous le moins est-il quand même probable et plus que probable que nous nous approchons de la fin.

M. Le Maire : Merci Frère François-Guy ! Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

M. GRISSOLANGE : C'est la fin aussi d'une manne pour la paroisse.

M. TRÉBULLE : La séparation de l'Église et de l'État fait que ce n'est pas notre problème.

M. GRISSOLANGE : Eh bien si, justement, puisque c'est nous qui payons, plus ou moins.

M. Le Maire : S'il n'y a pas d'autres remarques, nous allons voter en deux fois.

(Vote à main levée pour la subvention au Club ABC : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

(Vote à main levée pour la subvention au Secours Populaire Français : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

15 - Attribution de subventions de fonctionnement de moins de 10 000 € aux associations au titre de l'année 2018.

(Rapporteur : Monsieur François-Guy TRÉBULLE)

M. TRÉBULLE : Vous avez le tableau récapitulatif du tableau de subventions qui n'appelle pour ma part pas beaucoup de commentaires si ce n'est pour observer que nous réussissons à maintenir, voire pour certaines à augmenter légèrement les subventions qui sont octroyées par rapport aux dossiers qui ont été instruits.

Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier très chaleureusement ceux des collègues maires-adjoints et délégués qui ont bien voulu recevoir avec moi un certain nombre de ces associations pour préparer les dossiers et accompagner les demandes. Je voudrais aussi en profiter et saisir cette occasion pour souligner à quel point ces dossiers de demande de subvention ne font qu'illustrer une toute petite partie de l'extraordinaire dynamisme de la vie associative à Verrières et à quel point c'est quelque chose d'extrêmement important.

Et souligner aussi qu'indépendamment des difficultés budgétaires et de la rigueur avec laquelle nous avons à cœur de gérer les finances locales, c'est quelque chose d'extrêmement important pour nous de pouvoir dans toute la mesure du possible accompagner ces initiatives. Alors bien sûr les associations doivent vivre par elles-mêmes, bien sûr l'argent que nous ne pouvons pas leur donner à foison, il faut qu'elles apprennent à le trouver ailleurs, c'est là aussi pour moi quelque chose de très important que de souligner que depuis quelques années nous avons accueilli avec beaucoup de satisfaction la proposition du Crédit Mutuel de rencontrer régulièrement les associations de Verrières pour leur présenter les moyens d'améliorer leur gestion, de découvrir de nouvelles possibilités de financement, et cette année plusieurs associations m'ont annoncé avoir réussi à mener à bien les procédures de reçus fiscaux permettant de bénéficier de dons et d'offrir la déductibilité de ces dons aux personnes qui leur octroient ces dons, je pense que c'est très important. Là où les finances publiques locales ne permettent pas d'accompagner les associations à hauteur de leurs besoins, il est extrêmement intéressant de les aider à diversifier leurs sources de financement, ce qui est satisfaisant pour tout le monde.

Bien évidemment par ailleurs ces demandes de subventions, c'est vrai pour celles-ci comme pour les suivantes qui seront présentées, sont imparfaites puisque ne sont présentées ici que les demandes de subventions en numéraire.

Évidemment dans le soutien de la commune aux activités associatives, il faut rajouter à ces demandes de subventions en numéraire les autres prestations qui sont attribuées par la commune pour aider toutes les associations Verriéroises comme

évidemment les mises à disposition de locaux, les mises à disposition de personnel parfois, de matériels souvent, c'est quelque chose qui est extrêmement important. Clairement la volonté qui a été retenue ces dernières années a été d'essayer de diminuer le moins possible les subventions et nous savons tous et nous en avons la mémoire qu'il y a eu un certain nombre de diminutions comme pour l'ensemble des postes budgétaires de la commune, mais en revanche on a essayé de maintenir et si possible d'améliorer les prestations d'accompagnement aux associations que nous pouvons leur offrir dans le cadre de leurs diverses activités. C'est là quelque chose qui est extrêmement important par rapport au dossier.

Je vais en venir aux chiffres et je vous renvoie au tableau qui a été présenté. Cependant je voudrais faire une explication verbale et je serais heureux que cette explication soit au procès-verbal puisque je voudrais me prémunir contre des questions bien légitimes qui viendraient en voyant que la subvention traditionnellement allouée à une association extrêmement importante pour la vie culturelle et pour la vie même je dirais spirituelle et ô combien qui est l'association des Amis du Musée, cette subvention passe de 850 €, montant qui a été alloué à plusieurs reprises, à zéro. Quel est donc la raison de cette suppression ? Ce n'est pas du tout une suppression, c'est simplement une anticipation du fait que les Amis du Musée qui s'occupent avec tout le talent et l'investissement que nous leur connaissons de faire vivre ce musée, qui notamment a été très apprécié cette année à l'occasion de l'exposition sur l'école entre autres, cette association des Amis du Musée va être confrontée à des dépenses tout à fait importantes et même considérables dans un avenir très proche. Évidemment la bonne réponse pour accompagner une association qui est confrontée à une dépense considérable n'est pas nécessairement de proposer que la subvention qui est traditionnellement versée soit réduite de 850 à zéro. En réalité, et c'est le point sur lequel je voulais insister, d'une part pour son fonctionnement usuel l'association n'avait pas manifesté l'absolue nécessité du maintien d'une subvention, et d'autre part c'est bien la commune qui prendra en charge les frais liés au déménagement et à l'entreposage des réserves du Musée pour que ce déménagement et cet entreposage se passent dans les meilleures conditions de protection des œuvres et de l'ensemble des collections ; et donc faire en sorte que dans cette période extrêmement délicate pour le musée en lui-même du fait des travaux d'André Malraux, l'accompagnement puisse être géré de la meilleure des façons. C'est pour ça que plutôt que d'anticiper sur une mauvaise estimation de ce qui serait l'accompagnement des coûts, ma proposition sur ce point-là est une proposition de subvention réduite à sa plus nulle expression, mais en revanche avec un engagement tout à fait explicite et manifeste d'un accompagnement sur le déménagement, la protection et le stockage dans de bonnes conditions des collections.

Pour le reste, je ne crois pas qu'il y ait de points particulièrement notables mais je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

M. YAHIEL : Première remarque que je voudrais faire : malgré tout le total de ces subventions de moins de 10 000 € m'apparaît en retrait assez significatif par rapport à l'année précédente. Nous nous sommes engagés dans une approche globalement assez rigoureuse du budget mais je le signale quand même car je ne suis pas certain que ce soit le premier poste par sélection à devoir faire des économies puisque ce sont souvent des petites sommes.

Deuxième remarque : en règle générale la tradition veut qu'on se cale sur la demande de l'association, soit on donne suite, soit on ne donne pas suite, soit on suit partiellement, comme il y a des lignes qui font apparaître d'une année sur l'autre des

variations relativement significatives je voudrais juste savoir si c'est le fruit d'un arbitrage différent ou au contraire le fait que les associations en question ont demandé moins par exemple.

M. Le Maire : On va prendre la question de Dominique GRISSOLANGE qui demande la parole et François-Guy répondra aux deux en même temps.

M. GRISSOLANGE : Une de mes questions était que lorsque les associations ont zéro euro, c'est que généralement elles n'ont rien demandé, c'est juste pour une vérification.

M. TRÉBULLE : Bien sûr.

M. GRISSOLANGE : Deuxièmement j'ai une remarque globale : les subventions en direction du sport sont globalement en hausse alors que les subventions aux associations culturelles sont plutôt en baisse. Évidemment d'un autre côté l'Espace Bernard MANTIENNE va ouvrir et donc il y aura des disponibilités sous forme de prestations en autre chose que numéraire, c'est peut-être la réponse à ma question, cependant j'ai deux questions précises : le Golf de Verrières n'avait rien et il obtient 500 €, est-ce qu'il l'avait demandé ? Et d'autre part la Fourmilière avait 3 500 € et n'a plus rien, j'aimerais avoir des explications sur ces deux points.

M. TRÉBULLE : Admirable manifestation de l'intelligence collective qui fait qu'une question posée me dispense d'avoir à revenir sur un élément précédent : oui, dans les variations des montants, il y a des associations qui avaient demandé par le passé et qui n'ont pas nécessairement demandé cette année, et oui il y a aussi des arbitrages ont été faits.

Pour les deux questions posées relatives au Golf et à La Fourmilière, traditionnellement, en tout cas dans les deux derniers exercices au moins, La Fourmilière avait demandé et avait obtenu une subvention pour l'organisation notamment du Salon des Artisans Verriérois, manifestation très appréciée qui se tenait à l'automne ces dernières années, cette année elle n'a pas présenté de demande de subvention, ce qui impacte le montant global de l'ensemble.

Pour ce qui est du Golf, en revanche traditionnellement il ne demandait pas de subvention et cette année ils en ont demandé une d'un montant supérieur à celui qui a été alloué, cela correspond notamment au développement de nouvelles activités, à la présentation aussi de nouvelles cotisations qu'ils sont tenus de payer, ces éléments expliquent la relative augmentation du sport, en tout cas en partie. Mais ce n'est pas une politique délibérée en la matière ni dans un sens ni dans l'autre.

M. GRISSOLANGE : Des cotisations ?

M. TRÉBULLE : Oui liées à leurs adhésions à des structures fédérales.

M. Le Maire : Merci pour toutes ces précisions. D'autres questions ?

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

16 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association du Trait d'Union au titre de l'année 2018.

(Rapporteur : Monsieur François-Guy TRÉBULLE)

M. TRÉBULLE : Vous connaissez tous le club omnisports de Verrières, la délibération qui vous est présentée est une délibération évidemment importante puisque c'est l'association qui a certainement le plus d'adhérents à Verrières aujourd'hui et qui par ailleurs s'occupe de l'ensemble des activités, un grand nombre en tout cas d'activités sportives sur la ville.

Le Trait d'Union a l'activité qu'on lui connaît avec son dynamisme tout à fait remarquable qui est le sien, le dossier de demande de subvention portait sur un montant de 277 000 € et même un peu plus, et la proposition de délibération qui vous est soumise accompagne cette demande avec, ce qui est tout à fait notable par rapport aux dernières années où les baisses ont été très importantes, une légère augmentation à 270 000 € au lieu des 260 000 € qui avaient été octroyés l'an dernier. Cette demande s'explique par les besoins du Trait d'Union, on avait une possibilité d'accompagner cette demande du Trait d'Union dont par ailleurs les deux derniers résultats ont été légèrement déficitaires malgré des ressources importantes et conséquentes, cette possibilité d'accompagnement est importante parce que cela permet de suivre l'association dans ses diverses activités sur la ville. Ceci dit c'est un effet d'accompagnement souhaité et proposé pour cette année qui n'annonce pas nécessairement la pérennisation d'une tendance haussière.

M. Le Maire : Merci. Des questions ?

M. YAHIEL : Une remarque presque souriante mais quand même : au cinquième paragraphe de la notice explicative je trouve que les termes employés sonnent bizarrement : « le développement des forces physiques et morales par la pratique de l'éducation physique et du sport entretenant des relations d'amitié... ». Cela me rappelle presque l'exposé des motifs des chantiers de jeunesse. (Hilarité générale)
Je pense que dans la rédaction il faudrait modifier car on est bien loin de cette idéologie.

M. TRÉBULLE : Nous ne discuterons sur aucun mouvement de jeunesse quelle que soit la géographie et l'endroit où ils ont pu se trouver, à l'Est où ici en Europe, si je ne m'abuse cela doit participer de la définition de l'objet social de l'association dont nous avons fêté l'anniversaire récemment.

Je voudrais en profiter pour ajouter un élément que j'ai oublié de mentionner : je tire un élément que je crois important de mentionner du rapport du commissaire aux comptes qui certifie les comptes du Trait d'Union, qui par ailleurs souligne la qualité avec laquelle celui-ci est géré, c'est la dernière rubrique du rapport spécial du commissaire aux comptes qui indique que « la mairie de Verrières-le-Buisson met à la disposition gratuitement des locaux servant aux différentes activités de l'association, à savoir le gymnase de la Vallée à la Dame, les stades des Justices et de Robert DESNOS, l'Espace MERMOZ, et le centre André MALRAUX avec trois gardiens en résidence et deux gardiens polyvalents. Ces avantages ne sont pas valorisés. » C'est absolument évident que dans l'importance de l'investissement que la commune fait au soutien des associations sportives, ce point est tout à fait essentiel.

M. DOSSMANN : Je voulais juste dire que je vais voter pour la subvention de 270 000 € mais j'aimerais émettre un vœu : c'est que le Trait d'Union mette à disposition pour l'année 2018 de la nouvelle association Randonnée une partie des matériels, défibrillateur et GPS, qui lui ont été rendus, ceci pour des motifs de sécurité. J'aimerais que cela soit mentionné dans les courriers de la Mairie.

M. Le Maire : C'est une proposition d'amendement à la délibération, d'accord.

M. GRISSOLANGE : Je voudrais savoir d'une part le pourcentage que représente la subvention municipale dans le budget total du TUVB. D'autre part je voudrais dire que vu le montant de cette subvention élevée, et sans parler des prestations qui ne sont pas comptées dans la subvention comme le gardiennage et la mise à disposition de stades, il serait légitime que la Ville se pose la question des tarifs liés de certaines activités et notamment des quotients familiaux parce que s'il n'y a pas de quotients familiaux, c'est quand même la Ville qui paye sous une autre forme

puisque certains qui doivent s'acquitter d'une cotisation ou d'une licence et qui ne le peuvent pas s'adressent au Secours Populaire ou au CCAS pour être aidés. L'implication très forte de la Ville dans l'activité du Trait d'Union qui manifestement ne pourrait pas vivre sans l'aide de la Ville lui permet de poser ce type de questions voire de lui faire ce type de préconisations.

M. TRÉBULLE : Sur le pourcentage je ne vais pas me livrer à un exercice de calcul des ratios mais en 2015 la subvention s'élevait à 280 000 €, ce qui permet au passage d'apprécier qu'il y a eu une diminution très importante et que la subvention de cette année est bien sûr en augmentation par rapport à celle de l'an dernier mais elle est relative pour un montant total de produits d'exploitation de 1 263 695 €; en 2016 le montant de la subvention communale était de 250 000 € pour un total de produits d'exploitation de 1 304 582 €. Voilà ce qui permettra de faire à peu près les ratios.

Pour ce qui est des autres éléments, je ne crois pas qu'il nous appartienne de définir la politique tarifaire de l'association. Bien sûr on peut en discuter avec l'association mais je rappelle que l'association est une personne morale indépendante de la commune et que ce n'est pas la commune qui fixe ni le prix des adhésions ni les différentes modalités de fonctionnement.

M. Le Maire : Tout à fait et on pourrait se retrouver qualifié de gestion de fait dans ce genre de dispositif. Ceci dit, cette discussion nous l'avons régulièrement avec le président et le trésorier que je salue ici puisqu'ils sont dans le public.

M. HULIN : Justement je voulais aborder ce qui a été fait par le Trait d'Union cette année et cette question de GPS qui a été évoquée tout à l'heure me permet d'aller plus loin :

Peut-être que tout le monde le sait, le Trait d'Union a entrepris un grand chantier de mutualisation de ses sections cette année et il me paraît important que la subvention augmente pour saluer ce geste parce que je pense que dans la gestion, c'était un très bon choix. Donc le soutenir en augmentant de 10 000 € en fin d'année la subvention me semble être un geste intéressant et important même si évidemment la subvention n'est pas au niveau de l'année précédente mais c'est toujours ça.

Je voudrais quand même revenir sur la demande de Gérard Dossmann puisqu'il a exprimé un vœu sur la mise à disposition de matériel, moi mon vœu va dans le sens totalement contraire pour deux raisons : premièrement si on s'interdit de dire au Trait d'Union ce qu'il doit faire sur sa politique tarifaire, je ne vois pas pourquoi on se donnerait la possibilité de dire qu'il doit prêter son matériel. Deuxièmement, si j'ai bien compris, il y a un sujet avec des membres qui n'ont pas accepté ce dispositif de mutualisation et qui ont décidé de quitter l'association. Chacun fait ce qu'il a envie de faire, aucun problème avec cela. Mais dès lors qu'on quitte une association, on quitte une association. Donc si derrière ils veulent par ailleurs mettre en place une autre association, pas de problème, mais je ne vois pas pourquoi le Trait d'Union qui a un projet, un bureau qui a été élu et qui met en œuvre ce projet, devrait derrière prêter son matériel à des associations qui ont refusé de rentrer dans ce projet collectif.

Tout cela pour expliquer que si jamais on décide de ce prêt de matériel, personnellement je voterai contre et je trouverais assez particulier que la municipalité assujettisse sa subvention à cette condition-là.

M. Le Maire : D'autres demandes de prise de parole ?

M. GRISSOLANGE : J'aurais dû le dire sans doute tout à l'heure mais j'ai une remarque de fonctionnement concernant la débat sur les associations : il n'existe pas à ma connaissance de commission municipale Associations, donc le lieu où l'on pourrait discuter préalablement au conseil municipal des subventions, c'est la

commission Finances, or à la commission Finances François-Guy n'y est pas membre. Tu aurais pu y venir à titre d'invité, en tout cas tu n'y étais pas, moi j'y étais en tant qu'invité et on s'est posé des questions sur les associations ; cette question du matériel à la section Randonnée a été évoquée, on n'avait pas la réponse, c'est peut-être dommage que soit il n'y ait pas de commission Associations, soit que le maire-adjoint chargé des associations ne participe pas au moins à la séance de la commission Finances où l'on parle de ces subventions.

M. TRÉBULLE : J'essaierai à l'avenir de tenir compte de cette très pertinente remarque, le mot « dommage » qualifie en effet très bien la situation de la randonnée à Verrières-le-Buisson.

M. DOSSMANN : Ce n'était pas une condition d'attribution de la subvention dont je parlais, c'était simplement un vœu.

M. Le Maire : Nous avons un vœu sur les tarifs et sur le quotient familial ; et une demande de vœu sur le prêt de matériel, ce que je peux comprendre, mais j'entends aussi ce que dit Vincent : une association décide de partir, elle en assume les conséquences, mais après que risque-t-il de se passer ? C'est qu'on aille solliciter le budget de la Ville pour racheter des GPS, des Joélettes et je ne sais quoi encore alors qu'il en existe déjà qui ne sont pas utilisés forcément le même jour. Ce serait quand même un peu ballot alors que l'on parle partout de mutualisation que l'on double les biens qui ont été achetés, certes pour une bonne part avec les cotisations mais aussi pour une part par la subvention municipale.

Donc je comprends les deux expressions, et ça ne me pose pas plus de problèmes que cela, je trouve pour ma part dommage que le secteur de la randonnée en soit arrivé là pour l'ensemble des Verriérois qui sont concernés, qu'ils soient restés au T.U. ou qu'ils soient partis dans cette autre association, je trouve dommage que l'esprit associatif ne soit pas vraiment présent dans cet événement-là. Mais chacun son avis.

En tous les cas, le vœu est indiqué, je ne vais pas le mettre aux voix comme je ne vais pas mettre le vœu de Dominique aux voix, les représentants du T.U. sont dans la salle, ils voient bien la signification de nos échanges, c'est partagé par un certain nombre de membres qui siègent autour de ce conseil, je pense qu'ils vont regarder à la fois les tarifs et les questions de quotient familial, ils vont regarder cette histoire de meilleure mutualisation des biens et le conseil municipal sera éventuellement amené à statuer favorablement ou défavorablement sur des demandes qui pourraient éventuellement voir le jour.

On aurait pu ajouter deux endroits où le T.U. exerce ses talents, à savoir les préaux des écoles et la Maison Vaillant pour que le panorama soit complet.

M. TRÉBULLE : Ce n'est pas dans le rapport du commissaire aux comptes.

M. Le Maire : On va lui souffler, ceci dit ça ne change rien à notre proposition du montant de la subvention qui vous a été annoncée en augmentation de 10 000 € par rapport à l'année précédente.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

17 – Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association des Familles au titre de l'année 2018

(Rapporteur : M. François-Guy TRÉBULLE)

L'association des Familles souhaite poursuivre ses activités de soutien scolaire, tous niveaux, alphabétisation, cours de Français, langues étrangères, écrivain public, accompagnement familial, mise en place de micro crédit social, et pour cela pouvoir financer le salaire et les charges salariales du poste de secrétariat de l'association.

Afin d'aider cette association dans son organisation de représentation et de défense des intérêts généraux de toutes les familles de la commune, il est proposé au Conseil municipal l'attribution d'une subvention de 11 500 € à l'association des Familles au titre de l'année 2018.

Pour rappel, la subvention accordée en 2017 était de 11 500 €.

La commission des finances en date du 11 décembre 2017 a donné un avis favorable sur ce dossier.

M. TRÉBULLE : Je rappellerai que l'activité de cette association est évidemment intéressante et bénéfique pour tous, notamment dans l'accompagnement aux devoirs, l'accompagnement à la découverte du français et l'accompagnement globalement des familles ; nous avons ici une association qui fonctionne remarquablement et qui a une action formidable, et cette association a su en son temps demander à ce que sa subvention diminue parce que le coût du secrétariat diminuait, ils nous demandent cette année de les accompagner au plus près de leurs besoins pour leur activité en tous points remarquable, c'est donc avec beaucoup de plaisir que je vous présente cette allocation de 11 500 €.

M. GRISSOLANGE : Ma question porte à la fois sur cette délibération et sur la suivante : le coût du secrétariat semble très différent pour V2i et pour l'association des Familles, j'imagine qu'il y a une explication...

M. TRÉBULLE : Oui, l'explication est sur la quotité du travail de secrétariat et probablement sur un salaire de référence retenu.

M. GRISSOLANGE : Je n'avais pas fini ma question : j'imagine qu'il y a une raison et que ça pourrait être la quotité, donc quelles sont les deux quotités ?

M. TRÉBULLE : Je vais répondre et ce sera une réponse tout à fait insatisfaisante et j'en suis bien navré : je n'ai pas la réponse exacte sur la quotité de travail de chacun des secrétariats de ces deux associations mais je veux saisir l'occasion de cette question évidemment pertinente pour bien insister sur le fait que ce faisant, en votant cette subvention, en aucun cas le conseil municipal ne prend en charge directement le salaire des personnes concernées, il s'agit d'accompagner les besoins des associations et pas de salarier des personnes, ce qui rajoute un élément d'incertitude à l'incertitude, non seulement je ne connais pas l'exacte quotité de travail mais par ailleurs je ne veux pas la connaître parce que chaque association se débrouille avec cet accompagnement qui correspond aux besoins exprimés pour avoir le personnel dont elle a besoin pour rendre le service qu'elle désire rendre à la Ville.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

18 – Attribution d'une subvention de fonctionnement à V2i au titre de l'année 2018

(Rapporteur : M. François-Guy TRÉBULLE)

M. TRÉBULLE : Cette délibération peut surprendre parce qu'à l'heure où le montant budgétaire globalement est plutôt à la réduction, ici il y a une demande qui pourrait paraître en très grand accroissement puisqu'il s'agit de passer d'une subvention en 2017 de 14 500 € à une subvention de 33 500 € en 2018.

Vous aurez compris qu'il s'agit ici de compenser et d'anticiper la situation dans laquelle la commune accompagne l'association, non seulement pour l'organisation d'un certain nombre d'activités dans la ville de Verrières, nous avons tous pu voir le succès du marché de Noël début décembre, mais aussi de multiples activités qui sont développées par V2i, Syndicat d'Initiative de Verrières-le-Buisson, tout au long de l'année et qui se sont beaucoup développées avec de nouvelles manifestations autour de la culture, des enfants, autour des livres bientôt, et de ce point de vue il y a une part d'accompagnement du fonctionnement de V2i qui est la subvention que je n'ose qualifier de « traditionnelle » tant on pourrait se rapprocher de la tradition ou de la coutume sauf à penser que la coutume peut avoir un effet contraignant comme une source de droit certes résiduel mais néanmoins bien réel, il ne s'agit pas de cela mais tout de même disons d'une habitude si l'on accepte qu'une habitude ne soit pas nécessairement captatrice de droit ; et d'autre part l'élément qui en revanche vient comme élément perturbateur par rapport au paysage antérieur, à savoir l'accompagnement dans la rémunération, dans leurs nouveaux frais de rémunération d'une secrétaire dont ils avaient grand besoin.

Je vous rappelle que dans une époque révolue mais pas si lointaine, la Ville mettait à disposition un personnel communal auprès de l'Office de Tourisme, V2i maintenant, cette époque est révolue, nous n'avons plus à supporter cette charge financière, ici il y a un accompagnement par rapport à cette nouvelle solution qui semble visiblement donner satisfaction à l'association, à la personne concernée et aux Verriérois dans les diverses manifestations réalisées.

M. Le Maire : Merci pour cet exposé très clair et très complet. Des questions ?

M. GRISSOLANGE : Je garde mes interrogations concernant le coût du secrétariat dans les deux associations. L'association des Familles a, nous dit notre collègue, un fonctionnement remarquable dont il fait l'éloge, V2i est plus modeste dans la demande, donc il semble que la deuxième association soit plus gourmande, enfin je ne sais pas.

D'autre part, dans la délibération il est mentionné 14 500 € en 2017 et qu'un complément presque égal a été attribué le 22 mai, donc en fait l'année dernière ils avaient eu près de 30 000 €. Donc l'augmentation n'est pas si énorme que cela. Néanmoins, tout en respectant le principe de droit que tu as rappelé à plusieurs reprises, à savoir qu'une association est une personne morale à part entière, je pense que le conseil municipal, les conseillers municipaux que nous sommes, peuvent se poser des questions sur ces deux cas.

M. TRÉBULLE : Malheureusement, encore une fois je n'ai pas d'éléments sinon que la subvention est en augmentation parce que l'an dernier, en cours d'année, nous avons pris une délibération exceptionnelle, et que cette année il s'agit de prendre une délibération globale sur l'accompagnement des activités de V2i sur le périmètre préexistant, et de ce point de vue, donc, il y a bien une augmentation même si économiquement, en valeur dépensée, il n'y a pas nécessairement une grosse augmentation. Il n'empêche que par rapport au budget qui vous est présenté aujourd'hui par rapport à l'an dernier, l'augmentation est tout à fait importante.

M. MORDEFROID : A propos du périmètre d'activité de V2i, je voudrais signaler qu'il y a un projet de Fête de la Nature et des Jardins qui serait à la fois un marché de jardinage, de plantes, en lien avec les services municipaux puisque la Ville soutiendrait ce projet activement compte tenu de son histoire et de son actualité, mais aussi en lien avec les associations environnementales et de jardiniers, alors c'est encore au conditionnel puisqu'on est en train de l'étudier, cela se passerait aux alentours du parvis de l'Espace Bernard Mantienne, de l'Arboretum, de la Plaine de

Jeux, voire du Mail, je mets du conditionnel même si les premiers contacts ont été pris ; et c'est V2i qui est à la manœuvre, c'est l'organisme qui porte ce projet mais en lien avec les autres et votre humble serviteur représente la Mairie dans cette affaire. Donc peut-être faudrait-il prévoir un complément de subvention si nécessaire.

M. GRISSOLANGE : V2i veut dire quoi ?

M. TRÉBULLE : Verrières Information Initiatives.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

19 - Attribution d'une subvention de fonctionnement au groupe scolaire Sophie Barat au titre de l'année 2018.

(Rapporteur : Mme Dominique LEGOFF)

Le groupe scolaire Sophie BARAT sollicite une aide financière de fonctionnement dans le cadre de l'éducation et de l'enseignement pour les effectifs d'élèves primaires résidant sur la commune de Verrières-le-Buisson.

Sa demande est fondée sur la loi du 31 décembre 1959 concernant le forfait d'externat versé par les communes, aux établissements d'enseignement privé.

Afin de répondre à la demande de contribution « forfait d'externat » et par respect des modalités de mise en œuvre des dispositions légales concernant la participation des communes au fonctionnement des écoles sous contrat situées hors de leur commune, il est proposé au Conseil municipal l'attribution d'une subvention forfaitaire de 23 000 €, montant identique à celui versé au titre de l'année 2017.

Les membres de la commission Finances, réunis le 11 décembre 2017, ont émis un avis favorable.

M. YAHIEL : Juste pour rappel parce qu'on a cette discussion régulièrement, j'avoue que je n'avais pas imprimé cela la fois dernière et c'est un tort, le calcul se fait sur une base réglementaire, c'est-à-dire que c'est l'application d'un tarif par élève en fonction des classes, du nombre d'élèves, c'est le fruit d'un calcul fixé par des textes nationaux ?

Mme LEGOFF : En réalité ce n'est pas une somme que nous avons décidé d'attribuer, chaque année toutes les écoles privées, celles de Verrières et Sophie Barat, nous envoient la liste des enfants Verriérois et de leurs classes, et nous comptons le nombre d'enfants et multiplions par cette somme pour avoir le total.

M. YAHIEL : Je précise ma question : est-ce que ce calcul est fondé sur une base qui a été créée par la Ville ou bien est-ce l'application d'une règle nationale ?

Mme LEGOFF : Non, c'est nous qui en décidons.

M. YAHIEL : C'est donc une décision locale, merci.

M. GRISSOLANGE : Compte tenu du fait que Sophie Barat ne se trouve pas sur le territoire de Verrières-le-Buisson, est-ce que cette subvention est obligatoire ?

M. Le Maire : Non, pas du tout.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 27 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions.)

SERVICE POLE SOLIDARITÉS

20 - Attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2018

(Rapporteur : Mme Elisabeth ROQUAIN)

Actuellement en phase d'élaboration du budget du CCAS, les services sociaux ont fait part d'un besoin de subvention de 300 000 € pour équilibrer ledit budget.

Pour rappel, la subvention versée au titre de l'exercice 2017 s'élevait à 335 200 € (budget primitif).

La diminution s'explique par un réajustement du montant des secours en fonction des dépenses de 2017. En effet, depuis la signature du protocole avec la Maison Départementale des Solidarités (MDS) de Massy les familles avec enfants déposent leurs demandes de secours auprès du département. Le CCAS reste néanmoins régulièrement sollicité pour des cofinancements.

Par ailleurs, il est également constaté une baisse des dépenses sur les dispositifs « aides aux vacances » et « contrat chèque vacances » qui s'explique par une diminution du nombre de familles souhaitant contractualiser.

A noter que cette subvention, qui participe à l'équilibre du budget du CCAS, sera débattue, comme l'an dernier par le Conseil d'administration du CCAS lors des séances consacrées au DOB et au BP 2018.

La commission des finances en date du 11 décembre 2017 a donné un avis favorable sur ce dossier.

Mme ROQUAIN : La diminution s'explique suite à un réajustement des montants de secours ; en effet, nous avons signé un protocole avec la MDS, Maison des Solidarités, pour les familles avec enfants ; ce sont eux qui maintenant reçoivent les demandes d'aide financière, qui les gèrent, et nous, nous sommes toujours en cofinancement ; cela nous réduit nos demandes de secours. Il y a toujours un cofinancement avec les différents départements.

En plus nous avons un excédent. Et enfin il y a moins de personnes qui contractualisent les chèques vacances puisque vous savez que c'est sur des bases de quotients qui vont seulement jusqu'au C3. Donc si quelqu'un est passé l'année d'avant du C3 au C4, il ne peut plus contractualiser les chèques vacances. S'il est passé du C2 au C3 il ne peut plus bénéficier des aides aux vacances ni à la rentrée scolaire. Cela peut expliquer les baisses de demandes.

En plus, nous avons une personne qui avant était au CCAS et qui a pris une disponibilité d'un an, donc le poste ne sera pas à pourvoir au niveau financier.

M. GRISSOLANGE : Je comprends bien, étant au CCAS, que pour les contrats chèques vacances, le fait que moins de gens contractualisent aboutit à une demande de subvention moins élevée, mais je voudrais préciser qu'une partie des raisons pour lesquelles les gens ne contractualisent pas, c'est qu'ils passent au quotient au-dessus, mais dans certains cas c'est certainement aussi parce qu'ils contractualisaient avant parce qu'ils avaient les moyens et ils ne le font plus maintenant parce qu'ils n'ont pas les moyens. Demander aux gens de verser 40 € tous les mois dans un contrat chèques-vacances n'est pas raisonnable compte tenu du budget de certains. Donc en fait, cela appelle une lecture moins optimiste peut-être que celle que j'ai cru entendre tout à l'heure de la part d'Elisabeth. Mais je sais que tu es d'accord avec moi, Elisabeth.

Concernant l'aide aux vacances, c'est un peu la même chose, d'un côté les gens sortent parce que leur situation s'améliore, et donc ils n'ont plus droit à l'aide, d'un autre côté il y a des gens qui sont en difficultés et qui y ont droit.

Compte tenu de ce qu'a dit Monsieur le Maire tout à l'heure, à savoir que « jamais », multiplié au moins par trois, la Ville ne laissera le CCAS avoir des difficultés à remplir son rôle, évidemment je voterai cette subvention, néanmoins je voulais apporter cet éclairage.

M. Le Maire : C'est tout à fait légitime.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICE ENVIRONNEMENT

21 - Avis relatif au projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la Bièvre et du ru de Vauhallan.

(Rapporteur : M. Jean-Paul MORDEFROID)

M. MORDEFROID : Il s'agit d'un document dont la note de présentation fait 104 pages, je ne vais pas vous la lire maintenant, mais à quoi sert un PPRI ? Il faut bien comprendre que c'est un document d'études, en gros de cartographie de nivellement pour pouvoir se faire une idée du risque possible d'inondation en fonction du territoire.

On sait bien que les inondations sont un fléau pénible, parfois dramatique, toujours coûteux, et contre lesquelles on ne peut pas grand-chose une fois qu'elles sont engagées. On sait aussi que lorsqu'il y a inondation, on se retourne vers l'Etat qui est responsable *in fine* de la bonne gestion de la situation. C'est pour cela que l'Etat a édicté des règles pour définir la façon de calculer le risque d'exposition aux inondations, règles je dirais relativement simples dans leur principe puisque cela dépend de la hauteur du terrain par rapport aux cours d'eau, que ça dépend de la fréquence connue ou supposée des crues, on parle de crue décennale ou de crue cinquantennale, ou de crue centennale, les plus grandes crues que l'on risque d'avoir pendant cent ans ; et puis ça dépend enfin de l'occupation du territoire, ce n'est pas pareil si un cours d'eau s'évase, s'expande sur des champs ou des prés ou s'il va inonder des pavillons, des immeubles, ou des usines, ou des voies ferrées.

A partir de cela, des bureaux d'études dont c'est le métier font une cartographie fine, précise, pratiquement du niveau du cadastre, et proposent des règles qui vont contribuer à l'ensemble des règles d'urbanisme et de gestion de l'espace que nous pouvons avoir à travers le PLU ou autre.

Dans la note que vous avez, vous avez une précision faite par nos services instructeurs ici qui estiment que grosso modo le travail est bien fait, et c'est sûr que c'est un cabinet sérieux qui a fait le travail, selon les règles qui sont édictées au niveau national et au niveau régional, et il y a quelques précisions sur des petits doutes dans certaines zones de Verrières, vous avez à travers la lecture les zones qui sont proches de la Bièvre et qui sont impactées à Verrières où l'on a fait des estimations pour savoir si une crue centennale risquait de mettre un mètre d'eau, deux mètres d'eau, ou plus, et on s'intéresse aux situations à plus d'un mètre d'eau et évidemment à celles de deux mètres d'eau en fonction de l'utilisation de l'espace. Bien entendu cela entraîne des interdictions de construction et de densification pour se prévenir du risque d'inondation d'espaces habités ou utilisés.

La difficulté de l'exercice, c'est que quand on parle de plan de prévention risque d'inondation, on se dit : on va faire des barrages, des canaux, des écluses, et tout ira bien, mais comme le dit la notice on pourra regretter que ce document ne prenne pas en compte tous les travaux réalisés par le SIAVB et c'est l'occasion de rendre honneur à ses précédents présidents, à savoir Maurice MARCHAND et Alain-Victor MARCHAND, son fils, qui ont fait dans le cadre de ce syndicat un travail remarquable

d'aménagement et de gestion, et aujourd'hui il y a un système de télégestion qui est parmi les plus performants qui soient, ce qui fait d'ailleurs qu'alors que nos voisins de l'Yvette ont été terriblement inondés en 2016, nous n'avons rien eu à subir le long de la vallée de la Bièvre à la même période, malgré des aléas de même nature ou de même criticité, donc c'est un problème de gestion de l'eau.

Donc on est là face à une grave difficulté, c'est que le plan est fait modulo quelques détails cartographiques en parfaite conformité avec les règles en la matière, et pour autant ce plan ne peut pas nous satisfaire sur le fait que nous sommes protégés des inondations par les travaux qui ont été faits mais il faut bien reconnaître que l'Etat en la matière a une règle ancienne, constante et probablement immuable au moins à l'échelle des années qui nous intéressent, à savoir que pour lui, ce qui compte, c'est de se prémunir contre une expansion de l'eau, nul n'est à l'abri d'une erreur humaine ou d'une défaillance technique, et l'eau aura toujours raison si la pente lui donne un chemin, et donc le risque d'inondation existera toujours.

Il y a un débat sur ce sujet et je te laisse l'introduire, Thomas.

M. Le Maire : Merci. Oui, dans la délibération il est indiqué que nous devons rendre un avis, mon avis est de voter contre ce PPRI au stade où il nous est présenté. Pourquoi ? Pour les derniers développements qu'a indiqués Jean-Paul. Je ne dis pas que le travail a été mal fait, mais il est fait sur de mauvaises bases, fait sur des bases sur quelque chose qui s'appelle « la doctrine nationale ». J'ai relu la Constitution il n'y a pas longtemps, il n'y a pas de trace de doctrine nationale comme étant un élément de droit dans l'organisation de la République. Mais c'est ce qui est opposé systématiquement lorsque les PPRI sont attaqués.

En l'occurrence on ne prend pas en considération le fait que ces ouvrages sont performants, fonctionnent et ont fait œuvre de salubrité publique puisque sur la Vallée de l'Yvette, 35 M€ de dégâts, Vallée de la Bièvre : 0, à l'occasion des crues qu'on a eu à subir fin mai-début juin 2016. C'est la réalité.

Le PPRI prend en considération le fait que tous les ouvrages du Syndicat sont complètement en saturation et que les vannes sont bloquées ; et donc que les ouvrages sont totalement inopérants. Nous avons étudié cela sur les trente années pendant lesquelles nous les avons mis en œuvre, c'est 0,1 % des cas où les vannes sont fermées. Elles ne sont jamais bloquées. Et dans ce 0,1 % des cas, il est inclus à l'intérieur les manœuvres de vérification de bon fonctionnement des vannes, qui sont obligatoires au moins tous les six mois, et les exercices que l'on fait pour montrer aux petits que les vannes fonctionnent et que le niveau d'eau monte quand on a des activités pédagogiques avec eux.

Donc en gros ça n'arrive jamais, tout simplement jamais. On a dépensé, vous avez dépensé, les contribuables Verriérois ont dépensé par le biais de la facture d'eau des millions pour vous protéger, pour nous permettre d'être en sécurité par rapport aux risques d'inondations qui étaient bien réels jusqu'en 1982 et qui depuis lors n'existent plus. On s'est basé sur des choses qui montrent leur solidité, leur performance, qui ont été éprouvées dans le cadre d'une crue qui était de l'ordre d'un retour de 50 ans ou 80 ans, alors même qu'on nous demande de protéger les populations pour des crues qui sont de vingt ans, là on a été bien au-delà et on montre l'efficacité et la performance, le PPRI c'est juste pour des crues de retour de 20 ans, et donc je pense que c'est la négation même du travail qui a été effectué comme l'a rappelé Jean-Paul par mes prédécesseurs, et que nous avons accru puisque vous le voyez quand vous vous promenez auprès des bassins, on a abaissé tous les seuils ; la doctrine nationale en l'occurrence veut que ce soit des bassins d'étiage, elle les considère comme tels, qui sont pleins parce qu'ils relarguent l'eau pendant l'été pour

que la Bièvre ne manque pas d'eau ; or ils sont en permanence abaissés, ce sont juste des retenues qui permettent d'accuser les fortes précipitations pour les relarguer en moins de 24 heures. Donc il faudrait un élément vintennal qui soit superposé à un événement cinquantennal pour qu'on soit dans une situation exceptionnelle et ce en moins de 24 heures ! Cet événement est peu probable. Et qui plus est, il faudrait que nos vannes se bloquent.

Donc tout ça ne tient pas la route, ce n'est pas professionnel par rapport à la réalité de notre rivière. Je ne demande pas que ceci soit appliqué sur l'ensemble des rivières de France mais là aussi, et Jean-Paul l'a bien rappelé, c'est un dispositif unique en France ; alors que l'on considère l'unicité de ce que nous avons réalisé. Et quand on fait visiter ces dispositifs à des collègues de communes du bassin versant voisin qui ont envie de regarder comment on a réussi à bien gérer parce que ça se sait un peu, et qui viennent nous demander à la fin : alors pour les PPRI, est-ce que c'est pris en considération ? On leur explique que non, ils nous disent : merci bien, on repassera quand ce sera pris en considération puisque c'est la négation même des efforts que vous avez réalisés !

Donc moi, ça ne me convient absolument pas et je pense qu'il faut donner un avis contre ce projet de PPRI.

Qui veut prendre la parole ?

M. GRISSOLANGE : Est-ce que ça veut dire qu'on risque de nous demander de démolir ce qu'on a fait ?

M. Le Maire : Non, on n'en est pas là, en fait ça veut dire : vous voulez jouer avec ça, très bien, mais l'Etat n'en tient pas compte ! C'est comme si ça ne fonctionnait pas ou comme si rien n'avait été fait.

D'autres demandes de prise de parole ?

M. MORDEFROID : Je pense qu'il faudra motiver la décision, ce n'est pas le travail qui est mis en cause, je le dis parce que ce n'est pas dans la notice.

M. Le Maire : Tout à fait, ce que j'ai dit sera repris sous la forme de cette présentation-là qui est la base de ce que nous mettons à la disposition de toutes les communes qui partagent cet avis à l'unanimité puisque nous avons délibéré encore tout à l'heure au sein du Syndicat qui a voté à l'unanimité contre ce PPRI. Donc on sera conforme à ce qu'a voté le Syndicat lui-même dans son entité.

M. GRISSOLANGE : Concernant le vote lui-même, on vote contre le PPRI ? On dit qu'on prononce un avis négatif ?

M. Le Maire : On vote contre le projet de PPRI qui nous est soumis en l'état. C'est un avis défavorable.

M. HULIN : Le débat est intéressant, je pense que ça pose plus largement la question de la prévention des risques et la façon dont on intègre tout cela dans les documents d'urbanisme, mais je suis un peu gêné de prendre une décision aussi importante ici en conseil municipal car ce n'est pas un dossier que l'on a vu en commission Environnement. J'en ai parlé tout à l'heure avec Jean-Paul, on nous demande de prendre un avis sur une carte où l'on nous parlait de rouge foncé et de bleu foncé mais on n'avait pas la carte, je sais que vous allez me dire que c'est consultable en mairie mais quand on vote la trame verte et bleue on a une petite carte de la trame, quand on vote des tarifs, on a 15 pages de tarifs, si on avait un petit extrait de la carte avec des zonages bleu foncé et rouge foncé dont on parle dans les paragraphes, ça pourrait nous aider, mais je suis quand même un peu gêné pour prendre une décision comme ça. C'est quand même un débat primordial et voter comme ça sur une délibération dans laquelle on ne voit pas très bien sur quoi

on vote, on nous parle d'une argumentation, tout cela est fastidieux et donc prendre une décision comme ça à chaud me semble un peu compliqué.

M. Le Maire : J'entends les arguments qui sont tout à fait valables, je me suis tourné vers M. Le Directeur Général des Services puisqu'on a deux mois pour se prononcer sur le PPRI, d'après ce que je lis dans la notice qui a été remise, nous avons été saisis le 27 novembre 2017 par le Préfet de l'Essonne et le Préfet des Yvelines, deux mois ça nous mène jusqu'au 27 janvier, et notre conseil est le 22, donc je vous propose de retirer ce point à l'ordre du jour, de l'examiner en commission et de vous appuyer sur la base des réflexions du SIAVB pour forger votre décision finale. Le dossier est donc retiré et nous passons au point suivant.

SERVICE LOGEMENT

22 – Refinancement de Prêt Locatif Social (PLS) auprès d'ARKEA par EFIDIS.

(Rapporteur : M. Thomas JOLY)

M. Le Maire : Tout est dit dans le rapport, c'est une nouvelle banque, et pour le montant résiduel de cet emprunt qui était déjà garanti pour le montant de 4.572.524 € par la Ville de Verrières, c'était en date du 23 juin 2003, après renégociation il est proposé à la Ville de Verrières de garantir les 3.342.024,47 € qui restent à courir sur cet emprunt renégocié auprès d'Arkea.

M. GRISSOLANGE : Cela ne me paraît pas si simple que cela. On voit bien qu'un tas de communes sont concernées : Montlhéry, Fontenay, Garches, Asnières, etc.... Est-ce que les 3,342 M€ sont la partie du prêt qui est garanti par la Ville de Verrières ou bien est-ce la totalité du prêt dont nous sommes solidaires puisqu'il est dit quelque part que c'est indivisible, c'est l'expression employée, « indivisible » ? Comment ça marche en fait ? Est-ce que toutes ces communes sont invitées à délibérer comme nous ?

M. Le Maire : Absolument ; et donc sur la page numérotée 78, il est indiqué très clairement que la Ville de Verrières-le-Buisson représente 9,57 % du total de l'emprunt, doit 3.342.024,47 € maximum.

D'autres questions ?

M. GRISSOLANGE : Il me semblait que la Ville de Verrières n'était pas favorable aux logements de type PLS qui sont les logements les moins sociaux dans les logements sociaux si je ne me trompe pas. Est-ce que simplement c'est quelque chose qui a été décidé il y a longtemps et que ça reste ? Quelle est la situation par rapport à cela ?

M. Le Maire : A l'époque ça correspondait à un besoin, les études qui ont été réalisées sur la modification générale de notre PLU ont fait ressortir de nouvelles priorités qui font que ce n'est pas ce type de logement dont nous avons le plus besoin, maintenant on est engagé, on a déjà donné notre signature, on ne va pas y renoncer maintenant, d'ailleurs je pense qu'on pourrait difficilement renoncer à apporter notre garantie que l'on a déjà apportée précédemment.

M. GRISSOLANGE : Si l'on regarde le texte des garanties que nous devons, c'est un contrat incroyable ! On a à payer dans tous les cas ! Cela dit, je vais voter. C'est un contrat de type léonin.

M. Le Maire : Tout à fait, tu as raison.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

Question écrite

M. HULIN : Monsieur le Maire, dans son article daté du 12 décembre dernier, Le Monde évoque Les Riantes Cités, société anonyme qui gère une partie des logements sociaux de la commune.

Cet article se base sur un rapport de l'Agence Nationale de Contrôle du Logement Social (ANCOS) publié le 27 janvier dernier et consacré au contrôle de la Société Anonyme d'HLM, la SOGEMAC ; en effet, Les Riantes Cités ont été absorbées par la SOGEMAC en 2011.

Dans ce rapport de contrôle, l'ANCOS pointe deux faits qu'elle analyse comme irréguliers :

1 – D'une part il semble que l'ancienne Directrice générale a cumulé entre 2003 et 2011 un contrat salarié tant que Directrice Technique, et un rôle de mandataire social en tant que Directrice Générale. Cette situation de cumul a été relevée comme irrégulière par un rapport de novembre 2003 mais elle a perduré jusqu'à l'absorption des Riantes Cités.

2 – D'autre part l'ANCOS pointe le montant versé à cette même personne lors de son départ en retraite en 2012, l'Agence avance que les indemnités à verser auraient dû s'élever à 90.000 €, or elles ont atteint la somme de 310.905,66 €. La SA d'HLM SOGEMAC a produit une réponse écrite à ce rapport concernant le cumul des fonctions de l'ancienne Directrice Générale, aucun argument de fond n'est avancé par la SOGEMAC qui ne fait que relever le risque de prescription dans le cadre d'un contentieux avec l'intéressée.

Par contre, la SOGEMAC conteste le calcul des indemnités de retraite tout en relevant qu'elles auraient dû être de 267.011,72 €, soit environ 44.000 € de moins que ce qui a été véritablement versé.

Ces accusations ne sont pas anodines, d'autant qu'elles ne sont pas contestées sur le fond par la SOGEMAC. Elles sont de nature à soulever des inquiétudes, les Riantes Cités ayant géré pendant plusieurs années une partie des logements sociaux de notre commune.

Pouvez-vous rappeler l'implication que notre commune avait dans la société anonyme Les Riantes Cités et a désormais dans la SOGEMAC ?

Vous l'aurez compris, au-delà de la part que la commune aurait prise dans les faits relevés, l'idée est d'évaluer leurs conséquences sur les Verriéroises et les Verriérois. Je vous remercie de votre réponse.

M. Le Maire : Mon cher collègue, votre question écrite étant arrivée vendredi soir en fin d'après-midi, et à cause du week-end, nous n'avons pu prendre contact avec la SOGEMAC que ce matin même, laquelle ne nous a toujours pas répondu.

Aussi je me contenterai d'être purement factuel : en effet, un élu est traditionnellement représentant de la commune au sein du conseil d'administration des Riantes Cités absorbée en 2011 par la SOGEMAC. A noter toutefois que depuis notre adhésion en 2007 à la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre compétente en la matière, l'élu certes un ou une Verriéroise représentait en fait l'intercommunalité et pas la Ville de Verrières.

Pour des raisons juridiques qui seraient trop longues à exposer ici, notre départ de la CAHB, notre rattachement à la Communauté de Paris Saclay, ont ipso facto entraîné le départ de notre représentant du conseil d'administration de la SOGEMAC.

Après une procédure extrêmement lourde, passant notamment par le rachat d'une action de la SOGEMAC par l'assemblée délibérante de la CPS, un élu Verriérois, en la personne de Caroline Foucault, peut enfin siéger de nouveau depuis le 15

décembre, c'est-à-dire il y a trois jours. Caroline Foucault est d'ailleurs convoquée pour une Assemblée Générale Extraordinaire le 22 décembre prochain, AG au cours de laquelle elle ne manquera pas de poser les questions nécessaires à la manifestation de la vérité.

Je ne manquerai pas de revenir à votre contact dans cette assemblée sitôt que j'aurai réuni un certain nombre d'éléments complémentaires auprès de notre ancienne intercommunalité d'une part, de notre ancien représentant d'autre part, et de tierce part de la SOGEMAC. Je vous remercie.

- N°202 Convention de mise à disposition d'un logement communal sis 77 rue d'Estienne d'Orves pour un montant mensuel de 340 € charges comprises,
- N°203 Signature d'un contrat de cession artistique avec l'association Firelight Productions, pour la représentation du spectacle « Spectacle Feu – Numéro LED » le samedi 27 janvier 2018 à l'Espace Bernard Mantienne pour un montant de 2 500 € TTC,
- N°204 Convention entre la Ville et le Comité Départemental des Secouristes Français Croix Blanche de l'Essonne pour une formation prévue le 20 décembre 2017 pour un montant de 465 € TTC,
- N°205 Convention entre la Ville et le Centre de formation Saint-Honoré pour une formation prévue du 27 au 30 novembre 2017 pour un montant de 820 € TTC,
- N°206 Signature d'une convention de partenariat à titre gracieux avec le Mobilier National et la manufacture des Gobelins, dans le cadre de l'exposition « Le monde de Michel Tourlière » du 19 janvier au 18 février 2018 à l'Orangerie – Espace Tourlière,
- N°207 Convention avec l'Association « Club ABC » pour le prêt à titre gracieux de matériel électoral du 23 au 27 novembre 2017,
- N°208 Déclaration d'infructuosité du marché public relatif à la fourniture de carburant et services annexes par cartes accréditives de la commune,
- N°209 Convention entre la Ville et la Paroisse Notre Dame de L'Assomption pour le prêt à titre gracieux de la cour du Centre Paroissial Saint-André et de la salle Saint-Germain du 16 au 17 juin 2018,
- N°210 Avenant modificatif n°6 à la régie de recettes pour l'encaissement des produits de la Salle des Fêtes – service culturel – RR 57122,
- N°211 Avenant modificatif n°1 de la régie de recettes pour des actions d'autofinancement d'un séjour de solidarité – RR 571128,

- N°212 Signature de la convention de prestation de service entre la Ville et l'Union nationale des Centres sportifs de Plein Air pour un montant total de 445 € TTC,
- N°213 Signature de la convention de partenariat avec le service IDEE J. Bus de l'association PEP 92 prévu le 16 décembre 2017 pour un montant de 262 € TTC,
- N°214 Convention avec l'Association « Prix Vedrarias de Composition Musicale » pour le prêt à titre gracieux de matériel le dimanche 10 décembre 2017,
- N°215 Convention de mise à disposition d'un logement communal sis 75 rue d'Estienne d'Orves pour un montant mensuel de 365,97 € hors charges,
- N°216 Signature du contrat de prestation de médiation culturelle avec Christophe ROULEAUD, artiste, pour ses interventions à l'Orangerie – Espace Tourlière, dans le cadre du cycle des expositions d'art contemporain de la saison culturelle 2017/2018,
- N°217 Convention entre la Ville et l'organisme SMV Formation pour une formation prévue le 18 décembre pour un montant de 816 € TTC,
- N°218 Contrat de prestation avec Monsieur Pierre GILLES, commissaire d'exposition, pour la conception et la mise en espace d'expositions à l'Orangerie – Espace Tourlière dans le cadre de la saison culturelle 2017/2018 pour un montant de 300 € à chaque scénographie,
- N°219 Signature d'un contrat de prestation avec l'Association Cinéam, qui interviendra pour un atelier « Table Mash-up » le samedi 13 janvier 2018 à 15h00 à la médiathèque André MALRAUX pour un montant de 480 € TTC,
- N°220 Signature d'un contrat avec la société Eclair Logistics pour la fourniture de système de réception satellite pour contenu cinéma numérique à l'Espace Bernard Mantiennne pour un montant de 3 000 € TTC,
- N°221 Déclaration d'infructuosité du marché public relatif au lot n°3 « Patrimoine : Préhistoire – Moyen-âge, découverte de l'environnement » de la consultation ayant pour objet l'organisation de classes découvertes pour les écoles de la ville pour le 1^{er} semestre 2018,
- N°222 Signature d'un contrat avec la société FOLIATEAM pour la fourniture et la maintenance relatives à l'installation téléphonique de l'espace Bernard MANTIENNE pour un montant de 420 € TTC,
- N°223 Signature d'une convention de prêt à titre gracieux de trois tapisseries avec la Cité Internationale de la Tapisserie d'Aubusson dans le cadre de l'exposition « Le Monde de Michel Tourlière » du 19 janvier au 18 février 2018,

- N°224 Signature d'une convention de prêt à titre gracieux d'une œuvre de la collection de M. Philippe MEURICE, du 10 janvier au 25 février 2018 pour l'exposition « Le Monde de Michel Tourlière » à l'Orangerie – Espace Tourlière,
- N°225 Signature d'une convention de prêt à titre gracieux d'une œuvre de la collection de M. BELMONT, du 10 janvier au 25 février 2018 pour l'exposition « Le Monde de Michel Tourlière » à l'Orangerie – Espace Tourlière,
- N°226 Signature d'une convention de prêt à titre gracieux d'œuvres de la collection de Madame Claude TOURLIERE, du 20 décembre au 25 février 2018 pour l'exposition « Le Monde de Michel Tourlière » à l'Orangerie – Espace Tourlière,
- N°227 Contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne d'un montant de 1 000 000 € sur une durée de 15 ans au taux fixe de 1,08 %,
- N°228 Convention avec la Résidence Autonomie Arpavie de la Fontaine pour le prêt, à titre gracieux, de vaisselle pour le repas de Noël du 19 décembre 2017,
- N°229 Convention avec l'EHPAD Léon Maugé pour le prêt à titre gracieux de matériel électoral du 14 au 22 décembre 2017 pour une consultation du personnel sur l'organisation et le fonctionnement de l'établissement.

M. Le Maire : Avez-vous des questions à poser sur les décisions que j'ai été amené à prendre pendant l'intersession ?

M. TISSIER : Une question sur le contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne pour 1 M€, je vois que le taux est de 1,08, c'était une question qui avait été posée en début de séance. C'est la réponse.

M. Le Maire : Nous avons fait une consultation, dans un premier temps c'est une autre banque qui avait fait les meilleures propositions, nous avons fait jouer notre qualité de négociateur, Monsieur le Directeur Général des Services s'est chargé de cela, et nous avons réussi à faire baisser en dessous de la précédente meilleure proposition la Caisse d'Epargne qui a été attributaire de cette consultation.

Pas d'autres questions ? Je me permets de vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année pour vous et vos familles, reposez-vous, et j'aurai le plaisir avec l'ensemble des élus de cette assemblée de vous accueillir dans le nouvel Espace Bernard Mantienne le 9 janvier prochain pour son inauguration et la cérémonie des vœux à la population.

La séance est levée à 23h50.

**Le Maire,
Vice-président de Paris-Saclay,**

Thomas JOLY

Affiché conformément à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application du décret n°93.1121 du 20 septembre 1993, "le dispositif des délibérations du Conseil municipal et les arrêtés du Maire, à caractère réglementaire, sont publiés dans un Recueil des Actes Administratifs ayant une périodicité trimestrielle", lequel est, par demande formulée auprès du Secrétariat Général, en Mairie :

- consultable, sur place à titre gratuit.

- communicable, par photocopie, à titre onéreux, aux frais du demandeur, au (x) tarif (s) fixé (s) par délibération, en vigueur à la date de la demande.